

# Ar(abes)ques

AVRIL - MAI - JUIN 2020

DOSSIER

## Y a-t-il un bibliothécaire dans la salle ? Vers de nouvelles légitimités

**PLEINS FEUX SUR** • La Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine  
Le réseau ArchiRès fête ses 50 ans

**ACTUS** • Consortium ORCID France

abes  
agence bibliographique  
de l'enseignement supérieur



*Femme d'Ouvrier en Laiton. Eine Messing Arbeiterin.*  
1. une boîte 1. eine Büchse 2. Seringue 2. Spritzen 3. Nivette 3. Weersmaßbüchse 4. toutes sortes de boîtes  
4. allerlei Büchsen 5. Moubrance 5. Monstrantz 6. Cylindre de balot 6. Stöckschefre 7. Rayfleur 7. Schüttsen  
8. Maillet 8. Felleurier-Hammer 9. lance 9. Feile 10. Marteau 10. Hammer 11. Coupe 11. Lampe 12. boîtes à  
poudre 12. Pulverbüchsen 13. Chas de montre 13. Uhrgehäuse 14. Lanterne 14. Laterne 15. Reolow 15. Astrol  
16. Laiton 16. Messing 17. boîte à Bous 17. Bousbüchse 18. Claquez 18. Klappstein  
Ces. Des. M. J.

*Un Ouvrier en Laiton. Ein Messing Arbeiter.*  
1. Lanterne 1. Laterne 2. Nivette 2. Weersmaßbüchse 3. Seringue 3. Spritzen 4. boîtes 4. Büchsen 5.  
lanterne 5. Laterne 6. boîtes à poudre 6. Pulverbüchsen 7. Sallière 7. Sandbüchsen 8. Claf d'Or 8. Schmit  
Heben 9. cadière 9. Cappel 10. Rayfleur 10. Schüttsen 11. Forêt 11. Bohrer 12. Lampe 12. Lampe 13.  
bande de laiton 13. Cappel insing 14. lance 14. Feile 15. boîtes 15. Schüttsen 16. travail 16. Jaugen 17.  
laiton 17. Stöckschefre 18. Ciseaux de balot 18. Stöckschefre 19. Claf 19. Schmitstiel 20. Enclume 20. Ambly  
21. Lance 21. Feile 22. Maillet 22. Felleurier-Hammer  
Ces. Des. M. J.

## (Dossier) Y a-t-il un bibliothécaire dans la salle ? Vers de nouvelles légitimités

“

Dans un paysage impacté par les changements en profondeur des métiers de bibliothèques à l'ère du numérique, la question de l'identité professionnelle taraude les bibliothécaires, notamment ceux exerçant dans les établissements de l'ESR. Si leurs compétences ont su s'adapter et s'étendre au fur et à mesure de l'évolution des usages, parfois se diluant entre métiers dans des porosités fécondes, la lutte pour la reconnaissance de nouvelles légitimités se fait parfois âpre, notamment dans un contexte où les moyens -financiers et humains- sont de plus en plus contingents alors que les enjeux - en termes de communication scientifique ouverte par exemple - sont de plus en plus cruciaux, comme le souligne la crise sanitaire majeure que nous traversons. Ce nouveau dossier d'Arabesques apporte quelques éclairages sur cette question de notre identité professionnelle commune.

”

21

*(Actus)***Consortium ORCID France**22 *(Pleins feux sur...)*

- **La Médiathèque de l'architecture et du patrimoine**
- **Le réseau ArchiRès fête ses 50 ans et son entrée dans le Sudoc**



24

*(Portrait)*

- 04 **Bibliothécaires : dire ce qu'ils font, plutôt que ce qu'ils sont**
- 06 **« Ça aussi, vous pouvez ? »  
Comment valoriser les nouvelles compétences des bibliothécaires ?**
- 08 **Quelles dynamiques de légitimation pour les bibliothécaires ?**
- 10 **Vers une rénovation des référentiels métiers ?**
- 12 **Bibliothécaire dans la salle... et hors les murs !**
- 14 **Les bibliothécaires sont-ils des acteurs légitimes dans la lutte contre les Fake News ?**
- 16 **Le métier de magasinier : disparition ou évolution ?**
- 18 **L'évolution de la fonction de Coordinateur Sudoc : une opportunité pour la construction d'une politique globale des métadonnées**
- 20 **La curation, un enjeu pour la gestion des données numériques**

Ce numéro dédié à l'évolution du métier de bibliothécaire est illustré par une série d'illustrations réalisées par Schmidt, Fr., Berlin, 1870. Ces lithographies satiriques décrivent la théorie de Darwin appliquée aux objets, animaux et humains.  
*Attribution-NonCommercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0)*

### Ar(abes)ques

REVUE TRIMESTRIELLE DE L'AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
227, avenue du Professeur-Jean-Louis-Viala, CS 84308, 34193 Montpellier cedex 5  
Tél. 04 67 54 84 10 / Fax 04 67 54 84 14 / [www.abes.fr](http://www.abes.fr)

Directeur de la publication : David Aymonin. Coordination éditoriale et secrétariat de rédaction : Yves Desrichard. Comité de rédaction : Christophe Arnaud, Yves Desrichard, Christine Fleury, Raluca Pierrot, Laurent Piquemal, Marie-Pierre Roux, Bertrand Thomas. Iconographie rassemblée par Christophe Arnaud.

Conception graphique : Anne Ladevie ([anneladevie.com](http://anneladevie.com)). Impression : Pure Impression  
Couverture : Illustrations de Martin Engelbrecht (1684-1756) graveur et éditeur allemand, un ouvrier spécialisé dans le travail du laiton et sa femme présentent leur matériel et outils de travail, Wellcome collection - Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).  
Revue publiée sous licence Creative Commons CC BY-ND 2.0 (Paternité - Pas de modifications) sauf pour les images qui peuvent être soumises à des licences différentes ou à des copyrights.  
Les opinions exprimées dans Arabesques n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.  
ISSN (papier) 1269-0589 / ISSN (web) 2108-7016

# Il faut que tout change pour que rien ne change<sup>1</sup>

L'évolution des compétences et des fiches de poste en bibliothèque a toujours été nécessaire. Sans fausse modestie ni vanité, il semble même que, s'il existe une profession qui a su se renouveler et s'adapter à son environnement, c'est bien celle des spécialistes de l'information.

De l'adoption de l'internet et des réseaux sociaux à celle des supports numériques, de la mise en œuvre de nouveaux modèles économiques et de diffusion de la connaissance (l'*open access* notamment) à la programmation d'outils virtuels, du renouvellement des pratiques de formation des publics à la méthodologie UX Design, ces nouvelles compétences – et tant d'autres relevant des « *soft skills, digital skills*<sup>2</sup>, de la *library carpentry* ou du *data management*», veuillez excuser ces anglicismes – n'ont pas posé de difficultés majeures à la corporation des alertes bibliothécaires, dont la plasticité mentale force le respect – et bat en brèche certaines représentations que la profession se fait d'elle-même.

Pour suivre le mouvement voire l'anticiper, les bibliothécaires apprennent, expérimentent, et promeuvent ces nouveautés. Ayant su ainsi s'adapter et évoluer, notre profession a été capable, non seulement de remplir mais d'élargir sa mission de gestion des collections, de signalement, d'accueil et de médiation vers les publics. Bravo !

Il reste cependant à conduire le grand chantier de la transformation de l'organisation de nos établissements, s'appuyant sur les nou-



velles compétences et offrant des trajectoires professionnelles renouvelées aux professionnels de l'IST et des bibliothèques. Prélude à l'action, une réflexion collective

est désormais engagée, sur la base d'états des lieux et d'analyses menées par l'Inspection générale comme par les groupes professionnels.

Je tiens à remercier tout particulièrement la BU de Lyon 3, l'INIST-CNRS et l'IR Metopes qui, dans le cadre d'une collaboration fructueuse avec l'Abes ont offert à la revue Arabesques une véritable « version en ligne » sur la plateforme Prairial<sup>3</sup>, une version qui sera, j'en suis sûr, bien appréciée en ces jours si particuliers de confinement.

**Dernière minute :** Les circonstances sanitaires que nous traversons collectivement nous conduisent à annuler les Journées Abes 2020. Leur fil conducteur, consacré justement à la thématique de l'évolution des compétences en bibliothèques, avait pour intention de « donner de l'élan à nos métiers ». Espérant que cet élan sera au rendez-vous les 18 et 19 mai 2021.

Avec espoir et détermination.  
Portez-vous bien.

DAVID AYMONIN  
Directeur de l'Abes

[1] Célèbre réplique du « Guépard », le film de Luchino Visconti inspiré du roman publié à titre posthume de l'écrivain sicilien Giuseppe Tomasi di Lampedusa

[2] Les associations professionnelles ainsi que les acteurs économiques de l'IST s'intéressent fortement au développement des nouvelles compétences

<https://adbu.fr/category/commission/evolution-metiers-competences>

<https://libereurope.eu/strategy/digital-skills-services>

<https://librarianresources.taylorandfrancis.com/10-skills-librarians-need-for-the-future>

<https://librarycarpentry.org>

<https://rdmla.github.io>

[3] <https://publications-prairial.fr/arabesques>

# Bibliothécaires : dire ce qu'ils font, plutôt que ce qu'ils sont

Entre évolution et pérennité, l'image et la légitimité des bibliothécaires doit avant tout se construire autour de ce qu'ils font.

**Peut-être est-ce le lot de toutes les professions? Toujours est-il que les bibliothécaires semblent taraudés par leur(s) image(s) et leur(s) légitimité(s).**

Si l'on s'en tient aux vingt-cinq dernières années, la liste des publications, journées et mémoires d'étude traitant de la façon dont les bibliothécaires se voient eux-mêmes ou sont perçus par les autres (littérature et cinéma, publics, tutelles) est impressionnante.

Une contradiction semble poindre entre, d'un côté, un métier aux fondations (historiques, professionnelles, techniques) solides, et, de l'autre, un trouble, voire un malaise identitaire, dans un contexte (institutionnel, social, technologique) lui-même mouvant et en perpétuelle évolution. Cette tension affleure dans les titres de deux ouvrages du Cercle de la Librairie : le premier, assertif, *Le Métier de bibliothécaire*<sup>1</sup>, dont la finalité est « d'exposer les aspects fondamentaux du métier de bibliothécaire » ; le second, interrogatif, *Bibliothécaire, quel métier?*<sup>2</sup>, qui interroge l'avenir des bibliothèques et des bibliothécaires, allant jusqu'à se demander « s'il a vraiment existé, et s'il existe encore un métier, une profession de bibliothécaire ».

Face à ce perpétuel questionnement sur leur(s) image(s) et légitimité(s), les bibliothécaires devraient disposer de plusieurs points d'appui : la formation initiale et continue, les statuts, les référentiels de métiers et de compétences. S'ils rassurent parfois, ces outils font néanmoins eux-mêmes l'objet de discussions et de débats contradictoires. La formation ne serait jamais assez proche des besoins et toujours en déca-

lage avec les évolutions ; les statuts seraient dépassés et ne correspondraient plus à la réalité des missions et fonctions exercées ; les référentiels seraient soit obsolètes par défaut de mise à jour, soit trop éparés, chacun avec ses qualités et ses défauts, certains trop « aut centrés » et « spécifiques », d'autres pas assez.

## LOBBYING, ADVOCACY

Une association professionnelle structurante pour les bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche comme l'ADBU se trouve bien souvent placée au cœur de ces problématiques. En témoigne l'existence, au sein de l'association, d'une commission thématique « Évolution des métiers et des compétences », composée de membres issus des établissements documentaires, des CRFCB, de l'Enssib, qui doit avoir son rôle à jouer pour interroger et accompagner ces transformations. En témoigne aussi le souhait de l'ADBU d'aller vers la construction d'une plateforme de discours et de marque, constatant le décalage entre l'image renvoyée par les bibliothèques-les bibliothécaires et la réalité. Comme l'a noté Marie Garambois<sup>3</sup> lors du dernier congrès de l'association, « changer l'image des bibliothécaires est devenu l'un des objets de la communication des bibliothèques » et « renouveler l'image de la profession s'inscrit dans une perspective plus large d'advocacy ». *Lobbying, advocacy*, les mots (anglais) sont lâchés. Mais qui veut-on convaincre que nos métiers et nos réalités ont changé ? Est-ce d'abord le grand public et les grands médias généralistes ? Nos tutelles ? Nos publics ? Nous-mêmes ? Et sur quels aspects plus particuliers veut-on mettre l'accent pour illustrer ces changements ? Le numérique ? La conception et l'aménagement des bâtiments ? Le rapport au public ? À la tutelle ?

## QUELQUES CONSTATS, QUELQUES PISTES

À ce stade de sa réflexion, la commission « Évolution des métiers et des compétences » de l'ADBU, recomposée début 2019, fait quelques constats et ébauche quelques pistes.

Dans les statuts, dans les référentiels et *in fine* dans les fiches de postes, la prise en compte des « nouveaux » métiers est insuffisante : *quid* du bibliothécaire formateur, voire ingénieur pédagogique, du bibliothécaire appui aux publications et à la science ouverte, du bibliothécaire communicant, du bibliothécaire qualitatif, du bibliothécaire producteur

[1] Cercle de la Librairie, 2019.

[2] Cercle de la Librairie, 2004.

[3] Voir aussi dans ce numéro l'article de Marie Garambois : « Comment diffuser les nouvelles compétences des bibliothécaires ? », pp. 6-7.



d'actions culturelles, du bibliothécaire transversal, du bibliothécaire de *learning centre*... ?

Avec l'évolution des métiers, on observe des tensions entre, d'une part, une logique ancienne de revendication de spécificité et de technicité du métier et, d'autre part, une logique de compétences poreuses, par définition non spécifiques. Ces dernières peuvent être partagées entre différents métiers au sein de la collectivité, relever des « *soft skills* » ou encore de pratiques managériales communes à différents métiers de « cadre administratif ».

Enfin, étant donné qu'il est fondamental de répondre au mieux aux attentes spécifiques de sa tutelle et de ses publics, est-il possible de conserver une unité des métiers des bibliothèques, alors même que les logiques universités-collectivités territoriales sont de plus en plus spécifiques ? *A contrario*, cette unité peut aussi être souhaitable pour préserver les passerelles entre les différentes filières.

Ces différentes remarques semblent plaider pour une auto-détermination, à un moment donné, sur la question des référentiels. BIBLIOPIL' est le référentiel commun de la filière, mais il n'est plus à jour. Y-a-t-il encore un sens à le conserver (et donc à le faire évoluer) ou faut-il prendre acte de réalités institutionnelles trop différentes et, pour les bibliothécaires des universités, envisager de travailler à s'inscrire dans REFERENS III ?

## ENTRE DOUTES ET MOTIFS D'ESPOIR

La diversité et l'évolutivité des profils et des contextes locaux, qui fait parfois parler de « métiers » au pluriel, n'est-elle pas un avantage plutôt qu'un inconvénient, notamment pour les nouvelles générations qui construisent leur parcours dans cette diversité et dans cette évolutivité plutôt que comme un choix linéaire, statutaire et figé ?

Le fait que certains bibliothécaires en position de cadres supérieurs puissent, dans les collectivités territoriales comme dans les universités, accéder à des postes d'encadrement administratif (directeur des affaires culturelles, directeur général des services), n'est-il pas une reconnaissance de leurs compétences, y compris managériales et administratives ? Ils construisent des dispositifs spécifiques pour renforcer la reconnaissance (et la légitimité) de leurs actions. Il est probable que cette tendance s'amplifiera (on pense à la science ouverte) et ira encore plus loin, vers la certification de compétences : le label « bibliothécaire formateur » en est un bel exemple. Les bibliothécaires, dans la dernière décennie, n'ont-ils pas fait un effort réel, même si à amplifier, pour parler les langages de leurs publics et de leurs tutelles, en tâchant de se décentrer mais aussi, au-delà, pour s'inscrire pleinement dans leur collectivité d'appartenance, qu'elle soit universitaire ou territoriale ?

Malgré les évolutions institutionnelles, sociétales et technologiques profondes, ne peut-on pas constater

une certaine pérennité de missions et de valeurs qui relativisent l'opposition avant/après et qui continuent de fédérer la communauté professionnelle ? Que les collections, les espaces, les services, soient physiques ou virtuels, il s'agit toujours, au sein d'une collectivité définie, de constituer, organiser, conserver, mettre à disposition et évaluer une offre de collections (ouvrages, articles, données) ; il s'agit toujours de concevoir, mettre à disposition et évaluer une offre de services, et ceci à destination de publics ciblés, à qui l'on offre une assistance sur place ou à distance en renseignement et en formation, publics que l'on associe à la définition de cette offre de collections et de services et dont on évalue la satisfaction (enquêtes, *UX Design*).

Enfin, la très forte présence de la science ouverte dans le débat public, que les bibliothécaires ont largement contribué à porter et qui permet, à l'heure des *fake news*, de réaffirmer une légitimité liée aux compétences des professionnels de l'information, est un horizon captivant dans l'idéal d'une ouverture et d'une accessibilité aussi larges que possible.

## DIRE CE QU'ILS FONT, PLUTÔT QUE CE QU'ILS SONT

Peut-être est-ce le *code de déontologie du bibliothécaire*<sup>3</sup> qui exprime le mieux les objectifs à la fois concrets et idéaux que la communauté des bibliothécaires doit se donner, en les structurant autour de quatre piliers : l'utilisateur, la collection, la tutelle, la profession. Ce code a l'avantage de tracer des principes et des lignes directrices sans pour autant fixer une image et une identité, ce qui serait prendre le risque de figer les représentations. Ce code invite sans doute aussi les bibliothécaires à penser que c'est probablement en donnant mieux à voir ce qu'ils font qu'ils pourront mieux dire qui ils sont. Et, partant, améliorer et asseoir leur image, leur crédibilité, leur légitimité.

**JOHANN BERTI**

Avec la contribution collégiale de la commission ADBU  
« Évolution des métiers et des compétences »  
Directeur,  
SCD Aix Marseille Université  
johann.berti@univ-amu.fr

[3] <https://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliothecaire>

[4] Un *brand book* est un « document qui contient l'ensemble des règles liées à une marque et à son identité visuelle ». Celui de l'ADBU est disponible ici : <https://adbu.fr/bibliotheques-universitaires-les-grandes-idees-commencent-ici>

## ● ● ● « LES GRANDES IDÉES COMMencent ICI »

Décliné à la fois en film et en « *brandbook* »<sup>4</sup>, « Les grandes idées commencent ici » veut renouveler l'image des BU et le discours porté sur elles. En 16 pages, le « *brandbook* » propose faits et chiffres sur la place des BU dans le monde universitaire, tandis que le film de 2 minutes 10 donne la parole aux étudiants, aux enseignants-chercheurs mais également aux bibliothécaires.

# « Ça aussi, vous pouvez ? »

## Comment valoriser les nouvelles compétences des bibliothécaires ?

**Dans la culture populaire comme dans la société, on ne peut que constater que les stéréotypes et clichés auxquels est soumis le métier de bibliothécaire<sup>1</sup> perdurent.** Pourtant, dans une profession dont les missions évoluent sans cesse, les bibliothécaires contribuent à la redéfinition de leur champ d'action, en se formant à de nouveaux outils et compétences. Mais si l'on veut qu'ils soient identifiés comme des interlocuteurs de référence, fiables et à la pointe des évolutions du monde académique, et, plus largement, des questions de société, au sein de laquelle ils ont un rôle renouvelé à jouer, ces évolutions doivent être prolongées par des actions de promotion en direction des différents publics.

### LA DIVERSIFICATION DES COMPÉTENCES DES BIBLIOTHÉCAIRES : S'EMPARER DE NOUVEAUX TERRAINS D'ACTION

Afin que la polyvalence des bibliothécaires ne soit pas un dogme, mais bien le reflet de compétences réelles, il convient tout d'abord de s'interroger sur la notion de légitimité et sur la différence notable entre légitimité perçue et légitimité ressentie. Dès 1995, Anne-Marie Bertrand s'interroge sur cette thématique<sup>2</sup> : si la légitimité perçue est celle que confèrent au bibliothécaire ses interlocuteurs – les publics avec qui il est en interaction, les autres services de l'institution au sein de laquelle il exerce, voire ses pairs – la légitimité ressentie correspond au positionnement professionnel du bibliothécaire de son propre point de vue.

Parfois, les frontières du périmètre d'action légitime des bibliothécaires suscitent des discussions au sein même de la profession. En février 2020, la journée de rencontre organisée par l'ADBU, réunissant les membres des commissions « Recherche et Documentation » et « Signalement et Systèmes d'Information »<sup>3</sup> interrogeait les compétences à développer et posait cette question : « jusqu'où le périmètre d'action des bibliothécaires doit-il s'étendre ? ». Ainsi par exemple des projets liés aux humanités numériques : comment le bibliothécaire est-il impliqué ? Doit-il traiter lui-même des jeux de données ? Doit-il pour ce faire apprendre à coder dans certains langages informatiques ? En d'autres termes, doit-il se positionner en « *embedded librarian* »<sup>4</sup> ?

En lecture publique, on assiste à une évolution simi-

laire. Tout d'abord, le rôle de conseil du bibliothécaire est plus que jamais important, notamment dans le contexte de surproduction éditoriale à laquelle on assiste depuis plusieurs années<sup>5</sup>. Mais pour l'exercer au mieux, c'est avant tout une relation de confiance que le bibliothécaire doit instaurer avec les lecteurs, qui nécessite l'acquisition de nouvelles compétences : connaissances techniques pour la gestion des FabLab, savoirs informatiques pour les ateliers dédiés... Aux États-Unis, les bibliothèques publiques suppléent parfois aux services sociaux, en proposant des services tels que l'aide à la préparation des déclarations d'impôts, en s'inscrivant dans des programmes comme le *Volunteer Income Tax Assistance Program* et le *Tax Counseling for the Elderly*. Les bibliothécaires qui le souhaitent doivent alors passer une certification dédiée<sup>6</sup>. Outre ses compétences techniques, le bibliothécaire met ainsi ses aptitudes relationnelles et sociales au service du public. Mais comment être reconnu pour celles-ci ?

### LE CAS DES SERVICES AUX CHERCHEURS : UNE NÉCESSAIRE RELATION DE CONFIANCE

Le statut de « personnel scientifique des bibliothèques » des conservateurs<sup>7</sup> est le plus souvent méconnu de leurs interlocuteurs, notamment à l'Université. Comment construire sa légitimité, notamment dans les actions de formation en direction des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants ?

C'est avant tout par la maîtrise de leurs compétences scientifiques et techniques, et par leur manière de communiquer sur celles-ci, que les bibliothécaires peuvent asseoir leur légitimité au sein de leur institution. L'accompagnement des chercheurs et enseignants-chercheurs en particulier doit répondre à certaines exigences. Développer ses connaissances des enjeux actuels pour les structures de recherche, permet d'une part de concevoir et proposer une offre de services adéquate, mais aussi de renforcer la légitimité perçue du bibliothécaire comme interlocuteur pour ces questions.

S'il est rare en France d'assister à une vraie spécialisation disciplinaire, comme celle des « *subjects librarians* » du monde anglo-saxon, il convient plutôt

[1] GARAMBOIS Marie. *Le métier de bibliothécaire à l'épreuve des stéréotypes : changer d'image, un enjeu pour l'advocacy*. Villeurbanne, Enssib: 2016. [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67444-le-metier-de-bibliothecaire-a-l-epreuve-des-stereotypes-changer-d-image-un-enjeu-pour-l-advocacy.pdf](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67444-le-metier-de-bibliothecaire-a-l-epreuve-des-stereotypes-changer-d-image-un-enjeu-pour-l-advocacy.pdf)

[2] BERTRAND Anne-Marie. « Légitimité professionnelle et modèles d'excellence ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1995, n° 6, p. 52-55. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-06-0052-009>.

[3] Pour plus d'informations sur les travaux des commissions thématiques de l'ADBU et leur composition : <https://adbu.fr/activites>

[4] DALBIN Sylvie. *S'intégrer à l'environnement de travail des utilisateurs d'information*. <https://referentieleninfodoc.wordpress.com/2010/08/16/pid-integre-embedded-librarian>

[5] SERY Macha. « Des livres par-dessus le marché ». *Le Monde*, 8/11/18. [www.lemonde.fr/livres/article/2018/11/08/des-livres-par-dessus-le-marche\\_5380459\\_3260.html](http://www.lemonde.fr/livres/article/2018/11/08/des-livres-par-dessus-le-marche_5380459_3260.html)

[6] Site Internet de l'Internal Revenue Service : [www.irs.gov/individuals/irs-tax-volunteers](http://www.irs.gov/individuals/irs-tax-volunteers)

[7] Telles que défini par l'article 3 du *Décret n°92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques*. [www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006078555](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006078555)

de trouver une organisation au sein de la bibliothèque permettant la diffusion des connaissances en interne. La formation continue des personnels est à cet égard cruciale, pour permettre aux agents ayant moins d'interactions avec les chercheurs d'être informés des enjeux d'actualité, mais aussi pour démystifier le travail de leurs collègues des services à la recherche, et construire ainsi pas à pas leur propre légitimité professionnelle. Outre la participation aux stages et autres journées d'études proposées par les organismes dédiés, souvent suivis par les personnels déjà confrontés à ces questions au quotidien, développer un plan de formation interne peut être un axe de travail pour accompagner une montée en compétences individuelle et collective.

## COMMUNIQUER SUR L'OFFRE DE SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dépasser les clichés au sein même des institutions est un enjeu crucial de la légitimation du rôle des bibliothécaires. Décloisonner les fonctions des bibliothèques en s'appuyant sur les services support – de type Communication des universités ou Formation continue, pour inscrire les activités proposées par les SCD dans le cadre plus large de l'Université ou de la collectivité dont elle dépend, s'avère nécessaire pour présenter son offre à ses interlocuteurs.

Disposer d'un document officiel précisant certaines missions assoit également la légitimité des bibliothécaires. Ainsi, les traditionnels services aux chercheurs des bibliothèques universitaires évoluent-ils massivement dans la direction du soutien à la Science ouverte : diffusion des publications en archives ouvertes, archivage pérenne des données de la recherche, reproductibilité de la recherche... Autant de domaines où une incitation institutionnelle peut donner une légitimité « politique » à leur prise en charge par les bibliothécaires. Celle-ci se matérialise par différents textes<sup>8</sup>, de plus en plus nombreux, que le Groupe de travail sur la Science ouverte (GTSO) du consortium Couperin<sup>9</sup> a entrepris de collecter et référencer.

Une meilleure intégration des SCD dans les universités est ainsi l'un des leviers les plus pertinents d'une meilleure (re)connaissance des missions des bibliothèques et du professionnalisme de leurs agents, bien loin de la représentation d'acariâtres femmes âgées faisant régner le silence sur des salles poussiéreuses<sup>10</sup>.

## AU-DELÀ DE L'INSTITUTION : LE BIBLIOTHÉCAIRE DANS LA CITÉ

Si la légitimité des bibliothécaires n'est plus à prouver, elle reste parfois à démontrer. De nécessaires actions d'*advocacy* restent à mener au niveau institutionnel, local, national et au-delà, par les bibliothécaires, leurs tutelles et les associations qui

## ● ● ● LA « DAME DE LA BIBLIOTHÈQUE » SUR TWITTER

Si Twitter est le « pouls de la planète<sup>12</sup> », alors la sainte trinité chut / chignon / cardigan a toujours cours dans le vaste inconscient collectif. Florilège récent.



œuvrent à la diffusion et la reconnaissance de ces « nouveaux » rôles.

Ne reste plus qu'à médiatiser ce spectre des possibles auprès du grand public, pour continuer à œuvrer à ce grand bien commun universel que sont les bibliothèques : où l'on se prend à rêver d'une grande campagne nationale pour les bibliothèques, qui pourrait être portée par les associations professionnelles, à l'instar des campagnes très populaires de l'American Library Association (ALA), comme la campagne « READ » à laquelle des célébrités prêtent leur visage depuis plus de vingt-cinq ans<sup>11</sup>.

MARIE GARAMBOIS

Responsable du département Publications & Open Access, Bibliothèque de Sorbonne Université marie.garambois@sorbonne-universite.fr

[8] Telle la Charte de Sorbonne Université pour le libre accès aux publications, votée en mars 2019 : [www.sorbonne-universite.fr/sites/default/files/media/2020-01/Charte-libre-acces-publications.pdf](http://www.sorbonne-universite.fr/sites/default/files/media/2020-01/Charte-libre-acces-publications.pdf)

[9] <https://openaccess.couperin.org>

[10] Une représentation qui semble ne pas avoir fait son temps, si l'on en croit des sorties récentes comme l'ouvrage jeune public *L'épouvantable bibliothécaire*, d'Anne-Gaëlle Balpe, aux éditions Sarbacane (février 2020) <https://editions-sarbacane.com/romans/l-epouvantable-bibliothecaire>

[11] [www.ala.org/news/mediapresscenter/factsheets/alacebrity](http://www.ala.org/news/mediapresscenter/factsheets/alacebrity)

[12] ROCKEN Vincent. « Twitter est le pouls de la planète ». Rencontre avec Olivier Gonzalez, directeur de Twitter France ». *Le Progrès*, 4 juillet 2014. [www.leprogres.fr/economie/2014/07/04/twitter-est-le-pouls-de-la-planete](http://www.leprogres.fr/economie/2014/07/04/twitter-est-le-pouls-de-la-planete)

# Quelles dynamiques de légitimation pour les bibliothécaires ?

Être légitime auprès des chercheurs n'est pas seulement un enjeu symbolique.



**Selon Demaret, reconnaître un interlocuteur comme légitime, c'est accepter de sa part : un avis, un conseil, une forme de délégation, un ordre (Demaret 2014). Si la question de la légitimité paraît théorique, ses conséquences sont pourtant concrètes**, car elle permet de renforcer son intégration dans un environnement donné et fait accéder à des ressources nouvelles. Ayant une longue tradition d'enquête sur les pratiques de leurs publics, les bibliothécaires ont acquis des compétences en communication externe qui aident à appréhender ces questions de légitimité. Pour autant, la question de la légitimité ne peut pas être résumée à des questions de communication, et à une meilleure « visibilité » des professionnels.

## UN BESOIN ACCRU DE LÉGITIMITÉ DANS LE CONTEXTE DE LA SCIENCE OUVERTE

Développer une offre de services pour les publics de niveau recherche incitait déjà à s'interroger sur le positionnement face à un public dont l'identité professionnelle se construit sur la notion d'hyper spécialisation : de quelle légitimité se prévaloir quand on s'adresse à plusieurs communautés disciplinaires ?

L'essor de l'*open access*, entre autres, a participé à renouveler l'identité professionnelle des bibliothécaires aux yeux de leurs publics et des chapitres plus inédits de la science ouverte s'ouvrent : gestion des données, reproductibilité de la recherche, science citoyenne, etc. L'apport possible des bibliothécaires dans ces domaines est clair pour eux-mêmes, mais ne va pas de soi pour les chercheurs. Or, tout nouvel acteur sur un marché, ou perçu comme tel, doit développer une stratégie de légitimation pour pallier ce que Stinchcombe nomme « *liability of newness* » (Abatecola, Cafferata, and Poggesi 2012), c'est-à-dire un défaut de légitimité fragilisant la capacité à agir efficacement.

La légitimité ne repose pas seulement sur des éléments factuels. Être légitimé implique qu'une adéquation avec les normes et les valeurs d'un groupe ait été perçue, comme le souligne Suchman : « *Legitimacy is a generalized perception or assumption that the actions of an entity are desirable, or appropriate within some socially constructed system of norms, values, beliefs, and definitions* » (Suchman 1995). Par ailleurs, à la différence de la légalité,

la légitimité ne se décrète pas. Elle repose sur un accord tacite, subjectif. De plus, ce consensus entre acteurs n'est pas acquis une fois pour toutes : « *La légitimité est de plus en plus un parcours d'épreuves, elle se diffracte en une multiplicité de preuves à apporter en fonction d'une diversité d'acteurs et de situations* » (Bouquet 2014). Dès lors, quelles stratégies adopter ?

## UNE LÉGITIMATION PAR LE DIPLÔME ?

Le sujet du niveau de diplôme n'est pas abordé ici dans une perspective RH d'équivalence de corps. Être docteur pourrait être un sésame pour les bibliothécaires en quête de légitimité auprès de chercheurs : rédiger une thèse permet d'être initié à la recherche par la pratique, et c'est aussi l'occasion d'expérimenter des formes de sociabilité académique. Mais cette approche s'avère limitée, car on n'observe jamais qu'un panel très réduit de chercheurs. En outre, plus l'argument du diplôme est déterminant pour votre interlocuteur, plus un essai de légitimation reposant sur un titre semble voué à l'échec. T. Becher et P. Trowler (Becher and Trowler 2001) soulignent en effet que les hiérarchies académiques se fondent sur un faisceau de critères : la discipline est-elle récente ou ancienne ? A-t-elle un caractère appliqué ou fondamental ? Est-elle socialement valorisée ? Enfin, ces hiérarchies évoluent selon les périodes et les contextes locaux.

## L'EXPERTISE TECHNIQUE, UN CHEVAL DE TROIE ?

À l'ère de la *data science*, grande est la tentation d'adopter une stratégie de légitimation fondée essentiellement sur la technique. Faut-il se former d'urgence à des langages tels que R et Python ? L'informatique a changé la manière de faire de la recherche, mais la majorité des chercheurs n'a pas été formée à ces évolutions. L'heure du bibliothécaire programmeur serait-elle arrivée ?

Si les langages peuvent être simples *a priori*, les problèmes à traiter sont complexes. Outre la compréhension de la question de recherche, il faut maîtriser : le contexte de production des données, le type de méthode appliqué, les types de biais à éviter, la stabilité des environnements logiciels. Il faut aussi se figurer les impacts possibles d'un défaut de méthode : l'article « *The war over supercooled water* » (Smart 2018) décrit comment



des équipes de chercheurs se sont affrontées par articles interposés pour une erreur de code qui leur a laissé entendre que leurs conclusions différaient radicalement, alors que ce n'était pas le cas. Dans ce contexte, quelle peut être la plus-value d'un bibliothécaire aspirant *data scientist*? Le niveau d'expertise requis pour être susceptible de se voir accorder de la légitimité ne devrait pas être minoré.

## LE COÛT DE L'EXPERTISE

Dans le contexte de travail des bibliothécaires français, quel serait le coût pour acquérir une expertise avancée en *data science* appliquée à des questions de recherche? La guilde des artisans permet d'appréhender la notion d'expertise en distinguant quatre niveaux de compétences. La personne en début d'apprentissage est un novice. Elle n'est pas autonome, à la différence du journalier, défini par Hoffmann comme « *An experienced and reliable worker, or one who has achieved a level of competence* ». En s'appuyant sur Berthold, voici les compétences du « journalier » en *data science* : « [...] *experience communicating with stakeholders and domain experts to identify the data to be collected and to find and train the right models to provide the answers to the right question.* ». Au-dessus du journalier se trouve l'expert : « [...] *[someone] whose performance shows consummate skill and economy of effort, and who can deal effectively with certain types of rare "tough" cases* » (Hoffman 1998). Dans le domaine de la *data science*, l'expert est celui qui sait résoudre des questions complexes. Il est surtout celui qui apporte de nouvelles perspectives : « *create new insights* » (Berthold 2019). Le maître est quant à lui le spécialiste reconnu par les experts.

La notion d'économie de moyens introduite par Hoffmann souligne que l'expert dispose de compétences techniques approfondies et sait surtout agir avec facilité grâce à sa connaissance du domaine. Autrement dit, la question initiale est peut-être moins : « À quels langages informatiques se former pour acquérir une légitimité auprès des chercheurs? » que : « Sur quelles données pourrait-on travailler pour acquérir une légitimité? ». Ainsi que le soulignent Ekstrøm et ses co-auteurs, les bibliothécaires disposent déjà d'un domaine propice à des expérimentations susceptibles de consolider leur légitimité : « *Imagine a librarian armed with the digital tools to automate literature reviews for any discipline, by reducing thousands of articles' ideas into memes and then applying network analysis to visualise trends in emerging lines of research.* » (Ekstrøm et al. 2016).

Les pratiques de la science ouverte appellent l'émergence d'experts et mettent l'accent sur la collaboration. Or les acteurs impliqués ne partagent pas toujours ni les mêmes cultures, ni les mêmes repères. C'est donc en développant une identité



d'intermédiaire culturel que la légitimité des bibliothécaires pourrait se renforcer, dans la mesure où leur capacité à travailler de manière interdisciplinaire constitue un atout majeur et une rareté au sein de la communauté de la recherche.

**SABRINA GRANGER**

Co-responsable, référent axe  
« Information scientifique et technique »  
URFIST de Bordeaux  
sabrina.granger@u-bordeaux.fr

## ● ● ● EN RECHERCHE DE LÉGITIMITÉ, quelques sources bibliographiques

- Abatecola, Gianpaolo, Roberto Cafferata, and Sara Poggesi. 2012. 'Arthur Stinchcombe's "Liability of Newness": Contribution and Impact of the Construct'. *Journal of Management History* 18 (September) : 402–18. <https://doi.org/10.1108/17511341211258747>
- Becher, Tony, and Paul Richard Trowler. 2001. *Academic tribes and territories: intellectual enquiry and the culture of disciplines*. Buckingham, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Open university press, 2001.
- Berthold, Michael R. 2019. 'What Does It Take to Be a Successful Data Scientist?' *Harvard Data Science Review. A Microscopic, Telescopic, and Kaleidoscopic View of Data Science* 1 (2). <https://doi.org/10.1162/99608f92.e0eaabfc>
- Bouquet, Brigitte. 2014. "La complexité de la légitimité". *Vie sociale* n° 8 (4) : 13–23.
- Demaret, Julie. 2014. "Le processus de construction de légitimité des contrôleurs de gestion". Université François Rabelais. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00997829>
- Ekstrøm, Jeannette, Mikael Elbaek, Chris Erdmann, and Ivo Grigorov. 2016. 'The Research Librarian of the Future: Data Scientist and Co-Investigator'. *Impact of Social Sciences* (blog). 14 December 2016. <http://blogs.lse.ac.uk/impactofsocialsciences/2016/12/14/the-research-librarian-of-the-future-data-scientist-and-co-investigator>
- Hoffman, Robert R. 1998. 'How Can Expertise Be Defined? Implications of Research from Cognitive Psychology'. In *Exploring Expertise: Issues and Perspectives*, edited by Robin Williams, Wendy Faulkner, and James Fleck, 81–100. London : Palgrave Macmillan UK. [https://doi.org/10.1007/978-1-349-13693-3\\_4](https://doi.org/10.1007/978-1-349-13693-3_4)
- Smart, Ashley G. 2018. 'The War over Supercooled Water'. *Physics Today*, August. <https://doi.org/10.1063/PT.6.1.20180822a>
- Suchman, Mark C. 1995. 'Managing Legitimacy: Strategic and Institutional Approaches'. *The Academy of Management Review* 20 (3) : 571. <https://doi.org/10.2307/258788>

Le contexte mouvant dans lequel évoluent les bibliothèques depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle semble propice pour envisager une approche plus dynamique du métier. L'étude des référentiels métiers est, dans cette perspective, féconde, et permet d'esquisser des pistes de réflexion pour l'élaboration de nouveaux outils plus opérants.

# Vers une rénovation des référentiels métiers ?



## LES BIBLIOTHÉCAIRES DANS LES RÉFÉRENTIELS MÉTIERS

Combinant des activités et des compétences, souvent déclinées en savoirs, savoir-faire et savoir-être, les référentiels métiers sont un des outils de gestion de ressources humaines dans les organisations du secteur privé comme du secteur public. Les acteurs des ressources humaines s'appuient sur eux pour élaborer les plans de formation ou pour accompagner les salariés ou les agents dans des démarches d'évolution professionnelle.

Dans la fonction publique, ces outils ont été conçus dans les années 2000 pour permettre aux cadres de s'engager dans des démarches de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences). Les référentiels métiers sont également des dispositifs de communication et de promotion auprès du grand public et des futurs professionnels. Plus rarement, ils peuvent servir d'outil de recrutement, comme REFERENS<sup>1</sup> auquel s'adosent les concours de recrutement des personnels ingénieurs et techniques de recherche et de formation (ITRF) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Enfin, dans les universités, les référentiels métiers sont utilisés dans les systèmes intégrés de gestion de ressources humaines, pour construire les fiches de poste.

## DES OUTILS UTILISÉS, RICHES, MAIS SOUVENT INADAPTÉS

L'enquête d'usage des référentiels menée dans le cadre du mémoire sur *La gestion des compétences en bibliothèque : une approche par les référentiels métiers*<sup>2</sup> permet de dresser quelques constats sur l'appropriation de ces outils par les cadres de tous types de bibliothèque (territoriale, d'État, enseignement supérieur et culture). 90 % des personnes qui déclarent utiliser les référentiels (148 sur 175 répondants) s'appuient sur au moins deux référentiels, et 75 % en utilisent au moins trois. Aucun outil ne semble, seul, satisfaisant. Par ailleurs, si la rédaction des fiches de poste et des profils de recrutement apparaît comme l'usage majoritaire, les cadres ont recours aux référentiels métiers à diverses autres occasions, dont, notamment la

(re)négociation de postes auprès de leurs tutelles. Le besoin de disposer d'un vocabulaire normalisé et commun est réel.

De plus, l'analyse approfondie des référentiels au regard des évolutions récentes du métier est riche d'enseignements. Depuis une vingtaine d'années, au nombre de ces (r)évolutions du métier, la littérature professionnelle relève : le désormais incontournable recours au numérique dans tous les domaines d'intervention du bibliothécaire ; le développement des activités de médiation, à la faveur d'une baisse des opérations liées aux collections (équipement externalisé, automatisation des transactions) ; l'accroissement des tâches liées au management ; la meilleure prise en compte des *soft skills* ou savoir-être. Ces évolutions transparaissent de façon inégale dans les référentiels métiers et seule l'utilisation combinée des différents référentiels est réellement opérante, ce que semblent avoir bien saisi les cadres, comme le montrent les résultats de l'enquête.

Enfin, l'étude d'exemples étrangers révèle une spécificité des référentiels français. En France, les référentiels métiers sont construits sur le modèle de l'emploi-type, quand les référentiels étrangers sont construits à partir de grands domaines d'activités qui peuvent être combinés selon les situations. Le modèle de l'emploi-type a de nombreuses vertus : il permet d'incarner les métiers, de faire des comparaisons entre structures ou établissements. Mais il a un défaut majeur : il est extrêmement figé. Or, la première qualité demandée à un référentiel par les répondants à l'enquête, c'est la souplesse ! En effet, dans les établissements, coexistent des profils d'expert et des profils polyvalents, des profils scientifiques, techniques et d'autres politiques, et l'emploi-type semble toujours très éloigné des réalités des terrains.

## RÉNOVER LES RÉFÉRENTIELS MÉTIERS : UN ÉVENTAIL DE POSSIBLES

L'insatisfaction des cadres envers les référentiels métiers s'explique essentiellement par le fait qu'on leur en demande beaucoup trop. Les objectifs qui leur sont assignés sont nombreux, les publics visés hétérogènes. La nécessité d'instruments

[1] [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid106062/referens-le-referentiel-2016-des-emplois-types-de-la-recherche-et-de-l-enseignement-superieur.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid106062/referens-le-referentiel-2016-des-emplois-types-de-la-recherche-et-de-l-enseignement-superieur.html)

[2] Noémie Rosemberg, *La gestion des compétences en bibliothèque une approche par les référentiels métiers*, Villeurbanne, Enssib, 2019, [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68852-la-gestion-des-competences-en-bibliotheque-une-approche-par-les-referentiels-metiers.pdf](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68852-la-gestion-des-competences-en-bibliotheque-une-approche-par-les-referentiels-metiers.pdf)

mieux adaptés et plus fonctionnels se fait jour. La réflexion doit être portée à différents niveaux, et il est indispensable de décliner les outils selon les usages qui en seront faits.

La rénovation des référentiels métiers existants est, en premier lieu, une nécessité pour mieux promouvoir les missions actuelles des bibliothèques. Il s'agit, non pas de donner l'image la plus exacte du « métier », ce qui semble voué à l'échec, mais de valoriser, d'une part, les compétences et l'expertise propres aux bibliothécaires et, d'autre part, les compétences transversales qui permettent aux bibliothécaires de s'intégrer dans leur environnement institutionnel, scientifique et politique.

Par ailleurs, la création d'un observatoire des métiers<sup>3</sup>, tel qu'il est notamment inscrit dans le projet d'établissement « Enssib 2020 »<sup>4</sup>, réunissant l'ensemble des acteurs de la profession, serait l'occasion d'amorcer une analyse prospective pour les métiers des bibliothèques. Le Centre national de la fonction publique territoriale, en publiant des fiches<sup>5</sup> sur des métiers sensibles ou à enjeux et en produisant des études sectorielles qui incluent les facteurs d'évolution des métiers, est un modèle tout à fait intéressant. Le déploiement d'un outil d'analyse des métiers permettrait de mieux anticiper les évolutions à venir et, en concertation avec les organismes de formations (Enssib, CRFCB, URFIST), de proposer aux agents des bibliothèques des offres adaptées aux besoins des établissements.

## DE NÉCESSAIRES TRANSVERSALITÉS

Conjointement à cette approche globale, une collaboration transversale peut être envisagée pour aider les cadres à élaborer des fiches de poste. À partir de la connaissance produite par certains établissements<sup>6</sup> à l'occasion de projets de cartographies des emplois, et en s'appuyant sur un réseau professionnel très solide, il est crédible de réfléchir à la création d'un outil de construction de fiches de poste. Ce dispositif interactif, enrichi collectivement, permettrait de combiner des activités et des compétences à partir de blocs thématiques. La mise en place de la plateforme de partage de matériaux pédagogiques Zenodo<sup>7</sup> par la commission « Pédagogie et documentation » de l'ADBU est un exemple inspirant.

Enfin, au niveau local, il serait intéressant de renforcer la capacité des cadres à bien identifier, d'une part les compétences acquises et mises en œuvre par les agents, d'autre part les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs du projet d'établissement. Dans le champ du management, l'approche par compétences fait parfois polémique et l'objet de méfiance, voire de défiance. Certains chercheurs en sciences de gestion<sup>8</sup> mettent en garde contre une vision de la gestion des compétences qui serait « déshumanisée ». Pour ces auteurs, il ne faut pas,

en effet, tomber dans l'illusion qu'élaborer un outil « performant » de gestion des compétences est une fin en soi.

Mais, adoptée dans une perspective de montée en compétence des agents au service de la compétence collective, une telle démarche serait un atout pour les bibliothèques. Pour y parvenir, il est nécessaire d'accompagner et de former les cadres à ce type d'approche. Cette formation peut s'envisager avec les organismes dédiés au monde des bibliothèques mais aussi, pour des formations plus avancées, avec des organismes extérieurs spécialisés dans les ressources humaines.

Le déploiement de nouveaux outils exige du temps et des énergies, mais nul doute que la force des réseaux professionnels et l'appétence des bibliothécaires pour le questionnement sur leur métier et leur identité seront des moteurs efficaces.

NOÉMIE ROSEMBERG

Responsable des services aux publics  
BIU Santé – Pôle pharmacie, Direction des bibliothèques, Université de Paris  
noemie.roseberg@biusante.parisdescartes.fr

## ••• LES MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES dans les référentiels de la fonction publique d'État

• **RIME** (Répertoire interministériel des métiers de l'État)<sup>9</sup> : il présente 282 emplois dans 28 domaines fonctionnels. Les bibliothèques sont mentionnées dans le domaine « Culture et patrimoine ».

• **REME<sup>10</sup> (Répertoire des métiers du MESRI)** : il est articulé autour de 13 familles professionnelles, dont celle des « Bibliothèques, documentation, archives et musées ».

• **REFERENS (Référentiel de recrutement des personnels ITRF)** : c'est le référentiel de recrutement des personnels ITRF. C'est dans la branche F de ce référentiel que les métiers apparentés aux métiers des bibliothèques sont mentionnés.

• **Répertoire des métiers de la culture<sup>11</sup>**, du ministère du même nom, même si les bibliothèques n'y sont citées que de façon sibylline.

• **Référentiel des emplois et compétences<sup>12</sup>** : constitué par la BnF, ce référentiel très détaillé est propre à son organisation.

• **Bibliofil<sup>13</sup>** : référentiel interministériel propre aux métiers des bibliothèques d'État, qui décrit 8 emplois-types.

[3] Lire en particulier : Nathalie Marcerou-Ramel, Référentiels métiers, référentiels de compétences, *Bulletin des bibliothèques de France*, Décembre 2017, no13, p. 8-19.

[4] [www.enssib.fr/sites/enssib.fr/files/inline-files/projet-etablissement-enssib-2016-2020.pdf](http://www.enssib.fr/sites/enssib.fr/files/inline-files/projet-etablissement-enssib-2016-2020.pdf)

[5] [www.cnfpt.fr/evoluer/emploi-fpt/repertoire-metiers/fiches-prospectives-metiers/national](http://www.cnfpt.fr/evoluer/emploi-fpt/repertoire-metiers/fiches-prospectives-metiers/national)

[6] De nombreuses initiatives locales (Lorraine, Valenciennes, Bordeaux, Marseille) ont permis de décrire finement des fonctions, des activités et des compétences associées.

[7] [https://zenodo.org/communities/adbu\\_competen cesinformati onnelles?page=1 &size=20](https://zenodo.org/communities/adbu_competen cesinformati onnelles?page=1 &size=20)

[8] Bernard Sutter et Pierre-Eric Merck, *Gestion des compétences, la grande illusion*, De Boeck Supérieur, 2009.

[9] [www.fonction-publique.gouv.fr/biep/repertoire-interministeriel-des-metiers-de-letat?PHPSESSID=e42526b8fd5ba47c3f31bdd47a75f047](http://www.fonction-publique.gouv.fr/biep/repertoire-interministeriel-des-metiers-de-letat?PHPSESSID=e42526b8fd5ba47c3f31bdd47a75f047)

[10] [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56838/repertoire-des-metiers-et-des-competences-du-m.e.s.r.i.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56838/repertoire-des-metiers-et-des-competences-du-m.e.s.r.i.html)

[11] [www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Le-repertoire-des-metiers](http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Le-repertoire-des-metiers)

[12] Bibliothèque nationale de France, *Référentiel des emplois et des compétences*, 2012.

[13] MESRI, Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, *Bibliofil' : le référentiel de la filière bibliothèque*, 2005 : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23290/bibliofil-le-referentiel-de-la-filiere-bibliotheque.html>

# Bibliothécaire dans la salle... et hors les murs !



Œuvrant dans des services aux activités multiformes, les bibliothécaires doivent devenir toujours plus incontournables dans la vie de l'université.

**Beaucoup de services documentaires dans l'enseignement supérieur exercent aujourd'hui une activité multiforme, explorant les différents champs que leur ont ouverts les décrets de 1985 puis de 2011** relatifs aux services communs de la documentation (SCD) des universités et développant et approfondissant pour ce faire des expertises variées qui traduisent une évolution profonde des métiers.

## DES ACTEURS MAJEURS ET DES LIEUX DE VIE ESSENTIELS

Outre l'appui documentaire traditionnel, ces services sont présents dans le domaine de la formation par l'apprentissage, souvent innovant, des compétences informationnelles, mais aussi par l'aménagement d'espaces de travail collaboratif adaptés aux nouvelles méthodes d'enseignement et aux nouvelles pratiques d'étude ; dans le domaine de la recherche, pour le soutien de laquelle nombre de services documentaires mettent en place des équipes dédiées, du type « services aux chercheurs », dans le contexte évolutif et extensible de ce que l'on appelle désormais la « science ouverte », avec en particulier la gestion, la diffusion et la valorisation de la production scientifique de l'université. Sur le volet – naturellement transversal – du numérique, qui n'a pas peu contribué à les mettre au centre du jeu, les bibliothèques constituent des acteurs majeurs du développement des ressources documentaires (acquises ou produites), de la diffusion des usages et des formations correspondantes. Elles sont en outre des lieux de vie essentiels sur les campus, davantage ouvertes et gagnant en confort et en attractivité, et mettent souvent en œuvre une politique d'action culturelle. Certains services documentaires s'occupent également d'édition, sous forme matérielle ou virtuelle.

Cette poly-activité, dont les séances des conseils documentaires notamment se font l'écho, ainsi que les multiples partenariats, internes ou externes aux établissements, qui vont de pair, ont accru la visibilité des services documentaires. Ont-ils pour autant suffisamment modifié l'image, la perception de ceux qui en sont les acteurs, les bibliothécaires ? Il existe encore, dans un certain nombre (voire un nombre certain) d'établissements, un hiatus entre la place du SCD dans la vie et les activités de l'université et la place faite à ses agents et pour commencer à

son directeur ou à sa directrice. Inviter ce dernier ou cette dernière, ou le cas échéant son représentant, dans les conseils, commissions, comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail et autre dialogue de gestion, n'est manifestement pas toujours un réflexe, comme l'a confirmé l'enquête menée en 2018 par l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) auprès des responsables des services documentaires dans le cadre de l'étude sur « Le pilotage de la documentation dans la gouvernance des universités »<sup>1</sup>.

Certes, depuis le passage des établissements à l'autonomie et aux Responsabilités et compétences élargies (RCE) suite à la loi relative aux libertés et responsabilités des universités<sup>2</sup>, le service documentaire est rentré dans le droit commun des entités qui composent l'université. Toutefois, il se distingue toujours par divers traits. Ainsi, une majorité de ses personnels appartient à une filière spécifique, la filière Bibliothèques. Son activité comporte deux volets, que le responsable se doit de cultiver également.

D'une part, la dimension gestionnaire : le directeur du service est l'un des principaux cadres de l'université, à la tête de locaux, d'équipements, de moyens humains<sup>3</sup> et financiers conséquents, et devrait donc être considéré comme faisant partie de l'encadrement supérieur, ce que traduirait l'élaboration (souhaitable) d'un référentiel consacré à cette fonction dans la collection publiée par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de l'innovation<sup>4</sup>. D'autre part, la dimension scientifique. Les conservateurs sont du reste des agents BIATSS singuliers qui, en tant que « personnels scientifiques », votent dans le collège des « Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés » pour les élections aux conseils centraux de l'université.

## SINGULARITÉ DU SERVICE DOCUMENTAIRE

Dans ce contexte de singularité du service documentaire, l'étude de l'IGB a notamment cherché à définir le meilleur positionnement, la meilleure place dans l'organigramme, pour que ce service soit le plus aisément et efficacement impliqué dans la mise en œuvre du projet stratégique de l'université, sur lequel doit s'appuyer un document de politique

[1] Publiée en janvier 2019, cette étude est disponible : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid138319/le-pilotage-de-la-documentation-dans-la-gouvernance-des-universites.html>

[2] Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007.

[3] Le service documentaire représente généralement le plus gros contingent en agents BIATSS (« bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé ») au sein de l'université.

[4] Le « Référentiel de l'encadrement supérieur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » est publié depuis l'automne 2017 sous forme de fascicules par la Mission de la politique de l'encadrement supérieur (MPES) rattachée au secrétariat général mutualisé des deux ministères en question. Les référentiels par fonction sont élaborés avec, notamment, la Conférence des présidents d'université (CPU) et les associations professionnelles concernées : [https://services.dgesip.fr/T976/S828/ressources\\_humaines#referentiels\\_metiers](https://services.dgesip.fr/T976/S828/ressources_humaines#referentiels_metiers)

documentaire. Il est apparu que l'évolution des établissements, où le couple président/directeur général des services (DGS) apparaît de plus en plus fondamental, avec un DGS endossant lui-même un rôle plus politique et d'interface, amenait à suggérer un rattachement hiérarchique du service documentaire au DGS, tout en maintenant et en formalisant la relation essentielle, directe, facile et régulière, du directeur du service avec le président et son équipe de vice-présidents et de chargés de mission, autrement dit la sphère politique et scientifique. Cette configuration permet ainsi d'institutionnaliser la place du service documentaire et de l'asseoir, non plus sur des relations interpersonnelles toujours susceptibles de remises en question, mais sur un positionnement bien défini et pérenne. Elle assure également la juste et fluide articulation entre le politique et l'opérationnel. L'invitation permanente, elle aussi formalisée, du directeur du service documentaire dans les réunions de directeurs de composante (ou instance équivalente) et dans les conseils centraux (conseil d'administration, conseil académique, commission formation et vie universitaire, commission recherche) doit permettre d'associer et d'impliquer encore davantage ce service dans la stratégie et les projets de l'université, de favoriser son information et les relations et interactions avec les divers acteurs de l'établissement. Au sein de ces instances, le directeur du service est en quelque sorte l'incarnation physique de la fonction documentaire.

### BIBLIOTHÉCAIRES EMBARQUÉS DANS LA VIE DE L'UNIVERSITÉ

Au-delà d'un dispositif institutionnel, au-delà d'une organisation et aussi d'une communication par les voies virtuelles, l'humain – il faut s'en réjouir – demeure prépondérant. Il importe que les bibliothécaires sortent de leurs murs, aillent à la rencontre des autres personnels de l'université, se rendent là où ils sont invités et là où ils ne le sont pas encore, dans les unités de formation et de recherche (UFR) et dans les laboratoires, frappent aux portes, se montrent, démontrent leur utilité, leur plus-value, leur expertise et somme toute leur légitimité, se fassent connaître et reconnaître (y compris des autres services), présentent et expliquent leurs activités, occupent et labourent le terrain, communiquent, construisent et reconstruisent sans cesse les relations, les partenariats et la proposition de leurs offres de services, dans la durée – cette action de fond prend du temps, dans les deux sens de l'expression – et inlassablement, avec conviction et persuasion. Bibliothécaires embarqués dans la vie de l'université, ils deviendront toujours plus incontournables. Ceux qui restent « dans la salle », notamment pour



l'accueil et la médiation – dans leur acception la plus large – au sein des locaux des bibliothèques, n'en ont pas moins un rôle important : chaque agent d'un service documentaire est co-acteur et co-responsable de l'image, celle du service, de la fonction documentaire et, en définitive, de la profession dans son ensemble.

**OLIVIER CAUDRON**

*Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR, collège des Bibliothèques, de la documentation, du livre et de la lecture publique)*  
olivier.caudron@igesr.gouv.fr

**JOËLLE CLAUD**

*Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR, collège des Bibliothèques, de la documentation, du livre et de la lecture publique)*  
joelle.claud@igesr.gouv.fr

### ● ● ● RAPPORT sur le pilotage de la documentation dans la gouvernance des universités

S'appuyant sur un questionnaire rempli par tous les directeurs de service documentaire universitaire, et sur des entretiens avec divers acteurs de l'enseignement supérieur et des associations professionnelles, ce rapport formule vingt-quatre préconisations visant à consolider le positionnement et l'implication du service documentaire dans la stratégie et les projets de l'université.

La lutte contre les « fake news » n'est, pour le bibliothécaire, qu'une autre forme de formation à l'évaluation de l'information.

## Les bibliothécaires sont-ils des acteurs légitimes dans la lutte contre les fake news ?



**Rendue possible par le mensonge savamment distillé aux électeurs selon leur comportement en ligne, la Présidence Trump aura eu pour seul avantage de faire avancer considérablement la recherche en sciences de l'information** et les bibliothèques sur l'enseignement de l'évaluation de l'information aux États-Unis. Dans la profusion de textes écrits après novembre 2016, tous s'accordent sur l'idée que les *fake news* sont un « mal du siècle » contre lequel les bibliothécaires ont vocation à s'engager.

Sur ce point, si la question des moyens se pose, ce n'est pas le cas de la légitimité en tant que bibliothécaire à intervenir dans ce champ. Comment, en effet, ne pas voir des deux côtés de l'Atlantique la question des *fake news* comme un prolongement de celle de « l'évaluation de l'information » qui apparaît

depuis les années 90 dans le *corpus* des enseignements délivrés par les formateurs en bibliothèque. Le sésame « fake news » permet donc de donner un nouveau lustre à ces apprentissages, même si l'objet a un peu changé au passage. À l'origine, en effet, les efforts se focalisaient sur la notion d'autorité et la spécificité du texte scientifique - ou comment permettre aux étudiants de mieux le distinguer d'une information vulgarisée. Dans un premier temps, il a fallu persuader l'université que la légitimité fondée sur une abondance de sources valides pouvait valoir celle d'un auteur reconnu dans sa discipline. Restaurer l'image de Wikipédia en l'abordant dans nos cours est assurément utile, puisque grâce à la communauté qui la maintient (dont celle des bibliothécaires avec #1Lib1Ref), l'encyclopédie s'est révélée moins perméable aux fausses informations que les réseaux sociaux où le public va de plus en plus s'informer.

Désormais, les bibliothécaires sont conduits à traiter également la manière dont la science, vraie ou fausse, est véhiculée sur ces mêmes réseaux. La « science comme conversation<sup>1</sup> » implique aussi d'aborder les prolongements de celle-ci sur Twitter ou les pages Discussion de Wikipédia.

### SOURCER À PARTIR DU WEB : NOUVELLES COMPÉTENCES À INTÉGRER DANS LE CORPUS

Les référentiels qui encadrent les activités de formateur (ACRL, ADBU) définissent des *compétences* (« knowledge practice ») et des *habitus* (« dispositions »<sup>2</sup>). Au rang des premières, on peut trouver certaines méthodes empruntées au journalisme, par exemple le fait de mesurer davantage la fiabilité d'un site à ce qu'en disent d'autres sites connus plutôt qu'à un *design* académique facile à contrefaire ou à une page de présentation simple à « bidonner ». Dans le même ordre d'idée, la recherche inverse d'images avec TinEye<sup>3</sup> permet de trouver les premières publications d'une photo, jusque dans les silos d'Internet Archive<sup>4</sup>, et de retrouver son contexte initial. Une photo peut d'ailleurs être soumise à une



investigation technique de premier niveau relative à son degré de compression plus ou moins homogène, ou bien aux métadonnées qui lui sont associées et qu'un outil comme exif viewer<sup>5</sup> permet de retrouver. Si les exifs<sup>6</sup> ont disparu, on peut insister aussi sur la lecture de l'image elle-même, qui donne des informations sur sa date et sa localisation. Ceci ne doit pas faire oublier que les bibliothécaires « engagés sur le front des *fake news* » ne le sont pas en première ligne, car ils ne fournissent pas le travail de *Snopes* ou de *Checknews*, comme le rappelle un article intitulé « Pourquoi les bibliothécaires ne peuvent pas combattre les *fake news* »<sup>7</sup>. En revanche, en tant que médiateurs, ils font connaître ces travaux et apprennent aux étudiants à les trouver.

Pour autant, quand des opportunités se présentent, pourquoi ne pas pousser la logique jusqu'à nouer des partenariats qui permettront la réalisation en bibliothèque de défis comme ceux que l'on trouve sur Quiztime<sup>8</sup>, un compte spécialisé dans le domaine de la recherche en *open source*<sup>9</sup>. On peut se former à ces outils et à ces méthodes, seul ou au contact de journalistes et d'associations, et y trouver beaucoup de plaisir tant est vaste le champ d'application et abondants les outils à disposition. Ces techniques élaborées ne doivent toutefois pas faire oublier toutes les minuscules compétences qui peuvent réduire le temps consacré à la vérification, mais qui restent pourtant largement méconnues du public. À titre d'exemple et de façon surprenante, nombreux sont les étudiants qui ignorent que le Control F ne s'applique pas seulement aux documents word, mais permet aussi de « lire » en ligne rapidement un texte scientifique pour vérifier que le tweet qui le cite n'en déforme pas le sens<sup>10</sup>.

## INTÉGRER LES BIAIS COGNITIFS DANS LES FORMATIONS

Cependant, ces enseignements n'abordent qu'une petite partie de la question. En effet, le problème de la désinformation n'est-il pas avant tout que nous préférons lire de l'information qui confirme notre point de vue, que nous réservons nos techniques de vérification à des sources qui contredisent nos préjugés, que nous puisons dans nos ressources intellectuelles la rhétorique nécessaire pour disqualifier ces dernières (et sur certains sujets politiques les moins diplômés sont souvent les plus proches de la vérité) et finalement que nous laissons des algorithmes décider en fonction de nos habitudes ce que nous verrons dans la journée ou pas ? Nous – bibliothécaires inclus – ne le faisons pas parce que nous sommes paresseux, mais parce que nous sommes humains et soumis à un rythme de vie qui nous enjoint d'utiliser des raccourcis de pensée (autrement dit des biais). Ces biais nous aident, mais peuvent aussi servir à d'autres pour nous égarer. L'un des *habitus* mentionnés plus haut consiste

justement à suspendre quand c'est nécessaire ces raccourcis pour activer un autre régime de pensée, plus analytique et plus précis.

Intégrer les biais cognitifs dans les dispositifs de formation est sans doute une bonne idée, mais, à défaut d'un diplôme en psychologie sociale, la chose est moins aisée que d'optimiser ses techniques de recherche et de vérification sur le web. Wikipédia comporte une liste de deux cents biais. Une telle prolifération est impossible à maîtriser : il faut faire des choix. L'heuristique de confirmation qui biaise nos requêtes et nos évaluations est à l'évidence la plus problématique, aggravé qui plus est par les bulles de filtre de moteurs de recherche comme Google.

## ATTIRER L'ATTENTION DES APPRENANTS SUR LA MANIÈRE DONT ILS REÇOIVENT L'INFORMATION

N'étant pas psychologues, les formateurs peuvent au mieux espérer faire ressentir aux étudiants le lien qu'il peut y avoir entre leur évaluation de la fiabilité d'un document et leurs idées morales ou politiques. C'est le contexte de l'expérience menée par deux chercheurs de l'université d'Indiana qui ont demandé dans un premier temps aux apprenants d'indiquer leur positionnement sur une question réputée clivante aux États-Unis, le changement climatique, puis d'évaluer en trois temps des documents qui leur étaient soumis<sup>11</sup>. Dans un premier temps, seule une capture d'écran est disponible. Puis les étudiants peuvent se renseigner en ligne sur le site et ses auteurs. Enfin, ils peuvent discuter entre eux et avec les animateurs sur les critères d'évaluation qu'ils ont utilisés. Au terme de la séance, ils peuvent ainsi mesurer si leurs évaluations sont alignées ou pas avec leurs partis-pris et quelles informations leur auront permis de mieux évaluer chaque document. Dans ce type de formation, le rôle du formateur se borne à animer les débats, à relancer la réflexion collective sur des indices qui auraient été ignorés. Il ne s'agit pas de faire valoir une hiérarchie des médias ou des théories pro- ou anti-complotistes, comme on l'a vu parfois dans certains cours destinés à des lycéens<sup>12</sup>. Le rôle des professionnels des bibliothèques n'est pas d'énoncer ce qui est vrai ou faux, mais d'instiller le doute et d'armer intellectuellement les étudiants non seulement contre la prolifération des fausses nouvelles, mais aussi contre les biais des médias dominants et contre leurs propres préjugés.

**DAMIEN BELVÈZE**

Responsable de la formation des usagers  
Coordinateur pour la formation continue  
des personnels  
SCD de l'université Rennes 1  
damien.belveze@univ-rennes1.fr

[1] D'après l'intitulé d'un des axes du référentiel de l'Association of College and Research Libraries, l'ACRL, « scholarship as conversation ».

[2] Termes empruntés au référentiel de l'ACRL.

[3] [www.tineye.com](http://www.tineye.com)

[4] <https://archive.org/>

[5] <http://exif.regex.info>

[6] L'exif, Exchangeable image file format, est une spécification de format de fichier pour les images utilisées par les appareils photographiques numériques.

[7] M. C. Sullivan, "Why librarians can't fight fake news," *Journal of Librarianship and Information Science*, vol. 51, no. 4, pp. 1146-1156, Dec. 2019, doi: 10.1177/0961000618764258.

[8] [www.twitter.com/quiztime](http://www.twitter.com/quiztime)

[9] Rappelons qu'*open source* qualifie une recherche faite avec des outils disponibles gratuitement sur le web et non un logiciel qui respecte les libertés de son utilisateur. Dans ce dernier cas, on parle de logiciel libre.

[10] M. Caulfield, "Teaching Control-F to Build Resilient Information Networks," *Medium*, 27-Jan-2020 : <https://medium.com/@holden/teaching-control-f-to-build-resilient-information-networks-da441eba974e>

[11] J. S. Damico and A. Panos, "Civic media literacy as 21st century source work: Future social studies teachers examine web sources about climate change," *The Journal of Social Studies Research*, vol. 42, no. 4, pp. 345-359, Oct. 2018, doi: 10.1016/j.jssr.2017.10.001.

[12] S. Eustache, "Quand les médias rééduquent les lycéens," *Le Monde diplomatique*, 1<sup>er</sup> février 2020.

# Le métier de magasinier : disparition ou évolution ?

Souvent considéré comme en voie de disparition, le métier de magasinier est au contraire promis à d'importantes évolutions.



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

« On n'aura bientôt plus besoin de magasiniers » ; « Le livre disparaît, à quoi peut encore servir un magasinier ? » ; « Les moniteurs étudiants sont une menace pour les C »... Qui, dans son établissement, n'a jamais entendu au moins une de ces assertions pour le moins péremptives ?

Au sein de la filière Bibliothèques de la fonction publique d'État, les magasiniers sont les plus nombreux, et représentent 37,4 % des effectifs. Autant dire que c'est un pan entier des personnels et de leurs missions qui serait menacé de disparition dans un futur plus ou moins proche. Dans le même temps, l'extension des horaires d'ouverture, le développement de la formation des usagers et la part toujours plus grande du numérique dans les établissements reposent en partie sur ces agents. Il y a là un hiatus qui méritait bien d'être traité en profondeur dans un mémoire d'études<sup>1</sup>.

Ce mémoire s'est appuyé sur la littérature professionnelle, qui s'est révélée étonnamment peu prolifique au sujet des magasiniers, et sur quinze entretiens menés en présentiel avec des magasiniers dans des établissements de taille, de publics et de missions variés. L'objectif de cette double approche était de comparer ce qui est dit des magasiniers et ce que ces derniers disent de leur métier, dans une perspective managériale.

## UN STATUT CONTRAIGNANT ET INADÉQUAT...

Pour comprendre les changements à l'œuvre au sein du métier de magasinier, il faut d'abord interroger le cadre réglementaire. Un premier constat assez étonnant : les missions fixées par le statut n'ont guère évolué depuis la création du corps en 1967. Les référentiels métiers les complètent certes en partie, mais ne pallient pas l'inadéquation du cadre réglementaire par rapport à la réalité du terrain. Les missions de formation, de médiation, de gestion interne assurées par bon nombre de magasiniers en sont en effet tout bonnement absentes.

À ce flou réglementaire s'ajoute un décalage stupéfiant entre les différentes voies d'accès au corps. Le concours est unanimement décrié par les professionnels<sup>2</sup>. Le décalage des épreuves par rapport à la réalité, la lourdeur d'organisation et le recrutement de candidats surdiplômés constituent ses défauts principaux. Le recrutement sans concours vise un

but radicalement différent : faire entrer dans la fonction publique des agents ayant moins d'aptitudes à l'écrit, mais qui postulent généralement par souhait de rester dans leur ville, et qui ont, de par leur expérience préalable, une bonne connaissance des missions et spécificités des établissements. Bien que le concours donne accès directement au grade de magasinier en chef, contrairement au recrutement direct qui concerne les « simples » magasiniers, l'extrême similitude entre les deux grades en termes de missions ne justifie pas une telle différence<sup>3</sup>. Ces deux voies d'accès provoquent une très forte hétérogénéité des profils au sein du corps des magasiniers<sup>4</sup>.

Pour brosser un tableau complet du cadre réglementaire qui entoure le métier, il faut encore ajouter qu'il n'existe aucune formation post-concours obligatoire, en dépit de la variété des missions que peuvent être amenés à réaliser les magasiniers. Enfin, la progression de carrière dans ce corps est lente et difficile, et les possibilités de promotion dans le corps supérieur sont quasi inexistantes. Sombre constat qui donne l'image d'un métier figé, en perte de vitesse, peu attractif. Or il n'a jamais été aussi dynamique.

## ... POUR UN MÉTIER EN PLEINE ÉBULLITION

Bien que le statut<sup>5</sup> ne prévoie que quatre missions principales (accueil, équipement, conservation, manutention), elles sont en réalité bien plus variées<sup>6</sup>. Si la plupart des fiches de poste consultées pour cette étude comprennent des activités cœur de métier (= les missions statutaires), il est évident qu'elles sont loin de couvrir l'ensemble des missions réellement exercées<sup>7</sup>. Or le fait que les magasiniers se voient confier ces missions hors statut pose un triple problème :

- L'instauration d'un décalage grade-fonctions et donc d'une inégalité de rémunération ;
- La suscitation d'un éventuel sentiment de concurrence entre agents de la même catégorie, mais aussi avec ceux de la catégorie supérieure ;
- Une mise en difficulté des agents s'ils n'ont pas reçu la formation adéquate.

Pour autant, ces nouvelles missions sont aussi l'occasion, pour ces agents, de rendre leur travail quotidien plus intéressant, d'acquérir des compétences et de renforcer leurs chances de promotion. C'est aussi une

[1] Laetitia Bracco, *Le métier de magasinier en bibliothèque universitaire : disparition ou évolution ?*, sous la dir. d'Anne-Christine Collet, ENSSIB, 2019. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/68898-le-metier-de-magasinier-en-bibliotheque-universitaire-disparition-ou-evolution>

[2] *Op. cit.*, p. 22-23.

[3] *Op. cit.*, p. 14.

[4] *Op. cit.*, fig. 1, « Évolution du recrutement des magasiniers », p. 16.

[5] Voir le décret n°88-646 du 6 mai 1988 relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques.

[6] *Op. cit.*, fig. 6, « Synthèse des activités », p.36.



marque de reconnaissance de la part de l'encadrement. Les retirer aux agents qui les exercent déjà au prétexte que leur statut ne le prévoit pas serait une source de tensions et de frustrations. Dans la majorité des cas, les agents concernés sont volontaires, et si les frictions existent, elles restent minoritaires<sup>8</sup>. Il résulte de cette étude que les missions actuelles des magasiniers ne vont pas disparaître, mais se reporter sur de nouveaux objets. En effet, les collections papier sont toujours très présentes en bibliothèque universitaire et la production éditoriale ne faiblit pas ; l'équipement des documents est encore très rarement externalisé ; la documentation numérique nécessite toujours des compétences de classement et de conservation, bien que sur un autre support. De nouvelles activités émergent et reposent en partie sur les magasiniers : amélioration de la qualité de l'accueil avec le label Marianne ; développement du renseignement mobile et en ligne ; soutien au signalement (dans le Sudoc, mais aussi dans les archives ouvertes, les plateformes de dépôts de mémoires...) et à la formation.

## LA PAROLE AUX AGENTS

Que pensent les magasiniers de leur propre métier ? Par le biais de 15 entretiens, on ne peut certes pas préjuger de l'ensemble des opinions des quelque 2300 magasiniers d'État. Ces entretiens permettent cependant de prendre le pouls d'une profession souvent laissée de côté.

Contrairement à ce que les stéréotypes laissent imaginer<sup>9</sup>, les magasiniers sont loin d'être unanimes lorsqu'il s'agit d'exprimer leur avis sur leur métier actuel et à venir. Tous s'accordent globalement à dire que le statut doit être revu pour mieux refléter leurs missions et revaloriser leur métier. La perception des activités à venir est cependant très inégale : craintes de voir disparaître le cœur de métier tout comme enthousiasme pour de nouvelles compétences à acquérir se côtoient<sup>10</sup>.

## COMMENT RÉPONDRE AUX DÉFIS POSÉS PAR L'ÉVOLUTION DU MÉTIER ?

Face à ces bouleversements, le manager peut se retrouver désemparé. Comment, en effet, concilier les aspirations parfois contradictoires d'un groupe d'agents hétérogènes, tout en prenant en compte les compétences, les besoins, l'équité et les statuts ? Quelques pistes se dégagent. Les premières concernent nécessairement le cadre administratif, qui dépasse l'échelle de l'établissement. Il conviendrait de revoir le décret pour y faire figurer les missions de médiation, de formation, de signalement, et pour les valoriser. Les référentiels métiers, plus aisés à faire évoluer, pourraient également renforcer ces aspects. La suppression du grade de magasinier, pour ne conserver que le supérieur, ainsi que la création d'un deuxième mouvement annuel pour

faciliter la mobilité des agents, pourraient contribuer à rendre le métier plus attractif.

Le processus de recrutement actuel provoquant une forte hétérogénéité du corps, souvent préjudiciable aux surdiplômés qui, une fois lauréats, peuvent avoir du mal à trouver leur place, pourrait être revu. Si le concours doit être maintenu pour garantir l'égalité des chances d'accès à la fonction publique (au moins en apparence), le recrutement sans concours pourrait être rendu plus attractif en profilant les postes. Enfin, une formation post-concours est à envisager pour mieux préparer les nouveaux agents à leur prise de poste.

Il reste que la marge de progrès la plus importante réside dans la façon de penser l'organisation des services documentaires, et ce dans trois grandes directions. Premièrement, il conviendrait d'identifier, mais aussi et surtout de valoriser les tâches-clefs de demain. Parmi elles, la participation au signalement et aux activités de médiation permettrait d'enrichir les profils des magasiniers. Dans un deuxième temps, cependant, il est essentiel de maintenir et de promouvoir les missions « historiques », à savoir la gestion des collections à l'heure de grands dispositifs nationaux comme CollEx-Persée, ainsi que l'accueil, dont le périmètre pourrait être étendu. Enfin, le management des magasiniers pourrait être repensé, en distinguant nettement leurs missions de celles des moniteurs étudiants et en prenant en compte les profils et les compétences, souvent très riches, des magasiniers pour adapter leurs missions. L'enjeu essentiel étant de revaloriser un métier méconnu, pourtant en pleine ébullition, et sur lequel repose en grande partie la qualité de l'accueil en bibliothèque.

**LAETITIA BRACCO**

*data librarian - Université de Lorraine  
laetitia.bracco@univ-lorraine.fr*

[7] Les activités sont détaillées dans *Op. cit.*, p. 37-41.

[8] *Op. cit.*, p. 74.

[9] *Op. cit.*, p. 33.

[10] *Op. cit.*, fig. 21, « Le métier de demain », p. 70.



La fonction de Coordinateur Sudoc évolue pour prendre en compte l'évolution des métiers et des relations entre les établissements et l'Abes.

# L'évolution de la fonction de Coordinateur Sudoc :



## une opportunité pour la construction d'une politique globale des métadonnées

Depuis plusieurs années, les activités de signalement bibliographique évoluent dans les établissements. Les personnels des structures documentaires, mobilisés par le développement de fonctions centrées sur les besoins des utilisateurs (formations aux usagers, communication et action culturelle, services d'appui à la recherche, etc.), consacrent désormais moins de temps à l'activité de catalogage des documents.

### ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES

Pour autant, la réflexion sur la gestion des métadonnées reste centrale et exige d'être menée de façon globale, au-delà des frontières des équipes de catalogueurs. En effet, d'autres acteurs sont partie prenante de cette mission : les gestionnaires de ressources électroniques, les administrateurs des SIGB, des portails ou des plateformes d'archives institutionnelles, les services à la recherche.

Définie au début des années 2000 pour permettre aux établissements de coordonner les étapes successives de leur déploiement dans le réseau Sudoc, la fonction de Coordinateur n'avait pas évolué. Après avoir été chef d'un projet passé en production, il assurait les très nombreuses tâches, indispensables pour proposer aux usagers un catalogue fiable et de qualité, mais relevant du fonctionnement courant. De ce fait, il n'était pas forcément perçu comme un interlocuteur naturel et légitime dans les réflexions ou les projets liés à la refonte d'une « politique de la donnée »...

Les témoignages recueillis – auprès des acteurs de terrain lors de la première étape de l'Abes Tour organisée par la commission ADBU-SSI, mais aussi lors des formations ou des événements professionnels – faisaient

état de ce manque de reconnaissance. Avec une fiche de fonction très « *Sudoc-centrée* », le Coordinateur se sentait parfois isolé, ayant du mal à valoriser son expertise et ses compétences auprès d'autres équipes qui manipulent également des métadonnées, mais dans d'autres environnements que le Sudoc. La séparation entre les missions relevant de la gestion du catalogue et celles relevant des acquisitions de ressources électroniques en est l'illustration la plus courante.

C'est pour ces raisons que, dès septembre 2018, la direction de l'Abes, désireuse de valoriser l'image et la position des Coordinateurs Sudoc et encouragée par les préconisations de la commission ADBU-SSI, a lancé le projet d'évolution de la fonction.

### VERS UN RÔLE DE RÉFÉRENT MÉTADONNÉES

Pour replacer le Coordinateur Sudoc au cœur d'une politique des métadonnées, trois scénarios ont été élaborés et proposés aux établissements du réseau (directeurs et coordinateurs) et à nos partenaires de la Commission SSI-ADBU, via une enquête en ligne, puis lors d'une journée d'étude, et enfin lors d'une session parallèle des Journées Abes 2019. L'un de ces scénarios proposait simplement de doter le Coordinateur Sudoc d'un adjoint, pour lui permettre de consacrer davantage de temps à la prospective et à la communication. N'apportant guère de nouveautés, ce scénario fut rapidement écarté. Les deux autres furent estimés intéressants et novateurs, sans pour autant faire l'unanimité :

- le premier proposait l'instauration d'une nouvelle fonction, plus stratégique, dont la mission serait de coordonner la participation de l'établissement à tous les réseaux, et

d'élargir la diffusion des informations aux services de la bibliothèque sans contacts avec l'Abes

- le second proposait d'ajouter, à la fonction de Coordinateur Sudoc, de nouvelles missions liées à l'expertise, l'administration et la valorisation des données bibliographiques. Le profil obtenu était séduisant, mais sans doute irréaliste tant les missions s'accumulaient au sein d'une même fonction.

### TROIS AXES D'ÉVOLUTION

La meilleure solution se trouvait dans un compromis, décliné en 3 axes :

#### 1. La création d'une nouvelle fonction, le « Chargé de relations avec l'Abes » :

cette fonction ne se substitue pas à celle de Coordinateur Sudoc, ni à aucune autre fonction de correspondant Abes. À finalité plus stratégique, elle est basée sur la coordination des actions transversales aux différents réseaux auxquels participe l'établissement, et sur le partage d'informations avec l'équipe de direction. Elle doit permettre de rester informé des dossiers en cours avec l'Agence, sans pour autant intervenir dans les volets technique et fonctionnel.

#### 2. La répartition de certaines des missions actuelles du Coordinateur, entre, d'une part, la fonction « Chargé de relations avec l'Abes » (ex : suivi des conventions et de la facturation) et, d'autre part, la fonction de Correspondant Catalogage (ex : expertise et formations).

#### 3. L'ajout d'une coloration « données » dans les fonctions du Coordinateur Sudoc, par ailleurs allégée de certaines missions « historiques ». Dans cette nouvelle fiche de fonction, le Coordinateur Sudoc conserve la coordination technique et fonctionnelle du workflow des données Sudoc, mais avec la possibilité de la poursuivre au-delà du SIGB

local. Ainsi dans les établissements où les métadonnées bibliographiques peuvent alimenter bases de connaissance, outils de découvertes, plateformes d'archives institutionnelles, son expertise et ses compétences pourront être utilisées.

À son rôle bien établi de référent sur le format Unimarc des données de signalement, il est proposé d'ajouter sa collaboration avec les équipes travaillant sur d'autres formats de données (TEF pour les thèses électroniques françaises, EAD pour les archives et manuscrits). Il ne s'agit pas pour le Coordinateur de devenir expert *ès formats*, mais de faciliter les échanges avec des collègues référents afin d'être potentiellement associé à une équipe plus large, dans laquelle chacun partage son expertise.

À son rôle de responsable de la qualité des données produites, il est proposé d'ajouter l'aspect « valorisation ». Il s'agirait par exemple, suite à un chantier de reprise des notices d'autorité des enseignants et chercheurs, de communiquer largement auprès d'eux au sujet de la qualité de leurs identités numériques ; à l'issue d'une réinformatisation, de détailler dans le rapport final les étapes d'analyse et de corrections des données qu'il a fallu mener ; dans un rapport d'activité au sujet des services aux publics, de valoriser les chantiers Qualité réalisés sur les notices du catalogue, l'accès aux données du catalogue restant une finalité au cœur des missions.

Pour résumer, on pourrait dire que le Coordinateur Sudoc devrait, à chaque fois que c'est possible et pertinent dans son établissement, aller à la rencontre des acteurs collaborant, comme lui, au système d'information ; partager sa connaissance des *workflows* de données et sa maîtrise des formats ; transmettre les compétences acquises en termes d'organisation de chantiers qualités ; valoriser son expérience en termes d'administration et de correction de données.

## MONTÉE EN COMPÉTENCES DU COORDINATEUR SUDOC

Si la perception de l'enjeu de cette évolution est globalement satisfaisante, les attentes diffèrent selon les établissements comme en témoignent les 87 réponses recueillies *via* l'enquête en ligne à ce sujet ou les retours des 114 participants à la Journée d'étude. organisée sur cette question. Ainsi, les plus « petites » bibliothèques Sudoc n'offrant pas d'autres services autour des métadonnées –

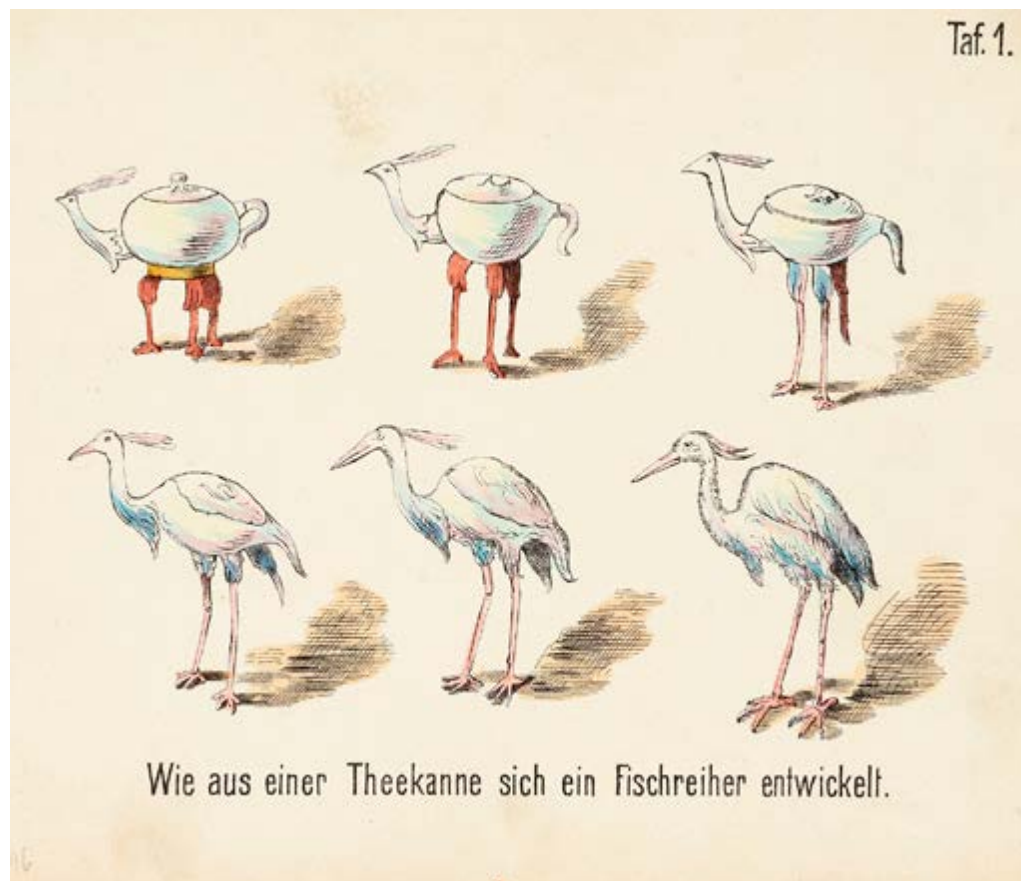
et pour lesquelles un seul agent cumule parfois toutes les fonctions – ne se sont pas – ou peu – exprimées se sentant *a priori* moins concernées par cette problématique. En revanche, les établissements documentaires multi-sites, dans lesquels les fonctions autour du Sudoc sont partagées, ont manifesté un grand intérêt pour ce projet d'évolution. Les attentes sont donc fortes, mais, à l'image de la diversité du réseau, très diversifiées. C'est légitime, puisque l'évolution de la fonction de Coordinateur est fortement liée à l'organigramme fonctionnel de la structure, et que chaque directeur d'établissement reste entièrement libre de l'appliquer ou non. Dans l'hypothèse où elle serait mise en œuvre dans un établissement, cette évolution ne pourrait être que progressive, car elle demande l'acquisition de nouvelles compétences. Pour assurer ses nouvelles fonctions, il s'agit pour le Coordinateur Sudoc de mieux connaître l'environnement technique et fonctionnel de son établissement documentaire, parfois même de l'organisme dont il dépend : quels autres services sont proposés ? Lesquels, parmi ceux-ci, utilisent des métadonnées ? Y a-t-il, par exemple, un service d'appui à la recherche qui pourrait profiter d'une expertise sur les métadonnées bibliographiques

et d'autorité ? Il s'agit de mieux connaître les *workflows* de données, et peut-être de pratiquer pour cela une veille technique. Il est utile de s'intéresser aux circuits d'acquisition, de signalement et d'accès à la documentation électronique, et de se familiariser avec des outils, tels que les résolveurs de liens, les bases de connaissance ou les index centraux, qui ne font pas toujours partie de l'environnement de travail traditionnel. Il convient enfin de se doter de méthodes et d'outils de communication adaptés, afin de faire valoir la dimension stratégique du « management des données » : ajouter, au « savoir-faire », le « faire-savoir ».

Pour accompagner les Coordinateurs Sudoc dans l'acquisition de ces nouvelles compétences, l'Abes se charge maintenant de faire évoluer les contenus des formations – initiale et continue – à leur disposition. Gageons que le dispositif de Formation à Distance, et notamment les rendez-vous réguliers des J'e-Cours, permettra au plus grand nombre d'en bénéficier.

**LAURENT PIQUEMAL**

Service Accompagnement des Réseaux – Abes  
piqueomal@abes.fr



# La curation, un enjeu pour la gestion des données numériques

La gestion des jeux de données numériques est devenue un enjeu incontournable de la science ouverte. La curation de ces données intègre des tâches de sélection, de vérification, de normalisation, de structuration ou encore d'enrichissement, indispensables pour publier des données réexploitables. Dans ce domaine, les bibliothécaires ont pour atout leur expérience collective et partagée de tout ou partie de ces tâches. Avec l'ouverture des catalogues et la diffusion de leurs métadonnées, ils sont déjà devenus des gestionnaires de données potentiellement utilisables par la communauté des chercheurs.

Parmi ces gisements de données, les autorités – que la bibliothéconomie moderne préfère appeler « entités » – sont les divas. Gardons à l'esprit qu'elles sont de plus en plus nombreuses et chouchoutées : Ces données \*de référence\* constituent en effet des pivots facilitant l'interopérabilité des systèmes. C'est bien l'usage souhaité qui détermine les traitements à effectuer. Il peut s'agir de produire des alignements vers ces données pour augmenter la visibilité d'un *corpus*, ou bien de les enrichir pour mieux les partager, ou encore tout bonnement de les créer pour que tout système puisse s'y raccrocher. Dans cette optique, les catalogueurs changent de pratique, en intégrant à leurs tâches quotidiennes des « opérations qualité » ciblées. Pour les accompagner, l'Abes investit dans des outils et services adaptés à ces nouvelles réalités.

## PAPRIKA, UNE INTERFACE POUR VOIR ET AGIR AUTREMENT

Ouverte en février 2019, l'application Paprika ([paprika.idref.fr](http://paprika.idref.fr)) propose une autre manière de visualiser et de produire des données dans le Sudoc et dans IdRef. À partir d'un nom et d'un prénom, l'utilisateur voit sur un même écran l'ensemble des autorités et des points d'accès correspondants, et accède à des vues construites jusqu'alors inaccessibles : une personne dans le contexte d'un document particulier, un auteur à travers la somme de tous les documents auxquels il a contribué. *In fine*, Paprika permet de créer et de corriger des liens et de créer des notices d'autorité sans passer par l'interface de catalogage WinIBW. Sa simplicité et son caractère ludique et visuel en font un outil pédagogique exploité d'ailleurs par certains coordinateurs Sudoc pour « dédramatiser » le catalogage et impulser une prise de conscience commune de l'importance des liens aux autorités.

## QUALINKA, UN PROGRAMME D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DU SIGNALLEMENT

Qualinka est un service d'intelligence artificielle capable de produire et d'évaluer des liens entre des points d'accès et des autorités personne. Disponible à partir de l'application Paprika, il offre un diagnostic automatisé de la qualité des liens. Sans se substituer au catalogueur qui reste seul habilité à modifier les données, Qualinka a pour vocation de lui faciliter la tâche

en focalisant son attention sur les cas problématiques. En dehors de Paprika, Qualinka est utilisé en mode automatique pour effectuer des alignements en masse.

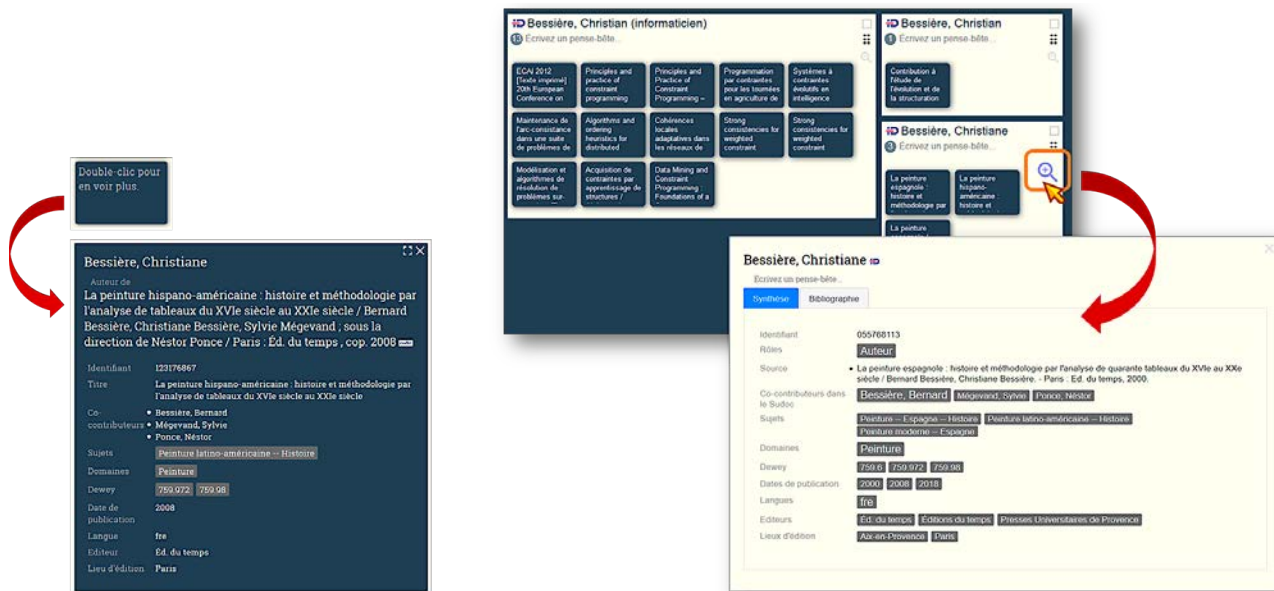
## ALGOCLC2 : LA FRBRISATION DU SUDOC, VERS LA TRANSITION BIBLIOGRAPHIQUE

L'expérimentation « Sudoc-FRBR » permet la préfiguration d'un nouveau type d'entité du modèle LRM : l'œuvre. L'algorithme de calcul baptisé « algoclc2 » produit précisément des pré-notices d'œuvres issues du regroupement de notices bibliographiques. À l'heure actuelle, les catalogueurs n'ont pas la possibilité de créer ou modifier ces pré-notices. En revanche, ils peuvent influencer sur la qualité des regroupements, en corrigeant des erreurs de catalogage (fautes de frappe, liens erronés aux personnes ou aux titres uniformes) ou bien en enrichissant les notices trop pauvres (titre incomplet, absence de zones de liens).

Ce tour d'horizon rapide montre une partie des moyens mis en œuvre par l'Abes pour soutenir les professionnels du réseau Sudoc en matière de curation des données d'autorité. Après des premiers pas prometteurs, reste à encourager chacun (professionnel, équipe, établissement) à se saisir de ces dispositifs.

ALINE LE PROVOST

Service Autorités et Référentiels, Abes  
le-provost@abes.fr



## CONSORTIUM ORCID FRANCE : nouveau réseau, nouveaux correspondants

### ORCID, un identifiant international pour les chercheurs

Lancé en 2012 sous la forme d'une association à but non lucratif par des universités, des organismes de recherche et des éditeurs anglo-saxons, ORCID (*Open Researcher and Contributor Identifier*) est un système international d'attribution d'identifiants pour les chercheurs. Le chercheur est au centre du dispositif : il crée son ID ; il peut renseigner son compte ORCID avec diverses rubriques<sup>1</sup> ; il décide s'il rend ces informations publiques.

Même si les pratiques divergent selon les disciplines, ORCID a connu un fort essor<sup>2</sup> ces dernières années, notamment parce que des agences de financement ou des plateformes de soumission d'articles exigent de la part du chercheur la saisie d'un numéro ORCID lors du dépôt.

### Un consortium français pour faire le poids face à ORCID

Le modèle économique d'ORCID repose sur la gratuité pour les chercheurs et, pour les organisations, sur la fourniture de services, comme par exemple l'accès à des API spécifiques. En France, des organismes de recherche (comme l'IFREMER, le CIRAD) ou des infrastructures d'édition (OpenEdition) étaient adhérents individuellement depuis quelques années. D'autres souhaitaient rejoindre le dispositif, si possible collectivement puisqu'une adhésion consortiale à ORCID permet non seulement de faire baisser les tarifs de chacun, mais aussi de peser sur la gouvernance d'ORCID. Cela a été effectif en 2019.

Conformément au Plan national pour la Science ouverte, et à la note d'orientation<sup>3</sup> du CoSo, le consortium Couperin.org et l'Abes ont été mandatés par le MESRI pour piloter

la naissance de ce consortium. La Communauté française ORCID France est née fin 2019 et comprend actuellement 36 membres<sup>4</sup>. La stratégie nationale concernant l'identification des chercheurs entre ainsi dans une phase opérationnelle.

### Promouvoir l'adoption d'ORCID par les chercheurs

Le comité exécutif<sup>5</sup>, instance de gouvernance du consortium, a pour mission de concevoir collectivement des services basés sur ORCID en répondant à des cas d'usages précis. Au-delà de cette instance opérationnelle, le consortium est pensé comme un espace d'échanges entre les membres, notamment pour la production de documents de communication et de formation à destination des chercheurs.

### À nouveau réseau, nouveaux correspondants

Avec l'aval du comité exécutif, l'Abes met à disposition son expérience pour animer le consortium ORCID France. Une nouvelle fonction émerge dans les établissements membres du consortium : le correspondant ORCID. En tant que référent identifié, il est chargé de contribuer au pilotage de la politique de son établissement en matière d'identifiants, de coordonner les flux de données ORCID, d'analyser les données ORCID et de les valoriser. Le consortium est considéré par l'Abes comme un nouveau réseau ayant des spécificités, mais aussi des convergences avec l'existant. En effet, parmi les 36 membres du consortium, 28 appartiennent déjà à au moins l'un des réseaux gérés par l'Abes (Sudoc, STEP/STAR, CALAMES). Il est donc indispensable de penser l'articulation et la mise en cohérence, notamment avec le réseau des correspondants

tise indéniable autour des données d'identification des personnes.

### Et IdRef dans tout ça ?

Outre son rôle dans la gouvernance du consortium, l'Abes fait partie des 36 établissements membres, pour ses propres besoins mais également du fait qu'ORCID France promeut l'usage d'identifiants pérennes de manière générale et sensibilise les chercheurs à la problématique de leur identité numérique, bien au-delà d'ORCID.

Comme évoqué lors de ses Journées 2019, l'Abes souhaite proposer ORCID en vitrine et IdRef en coulisse. IdRef demeure l'identifiant pivot (avec un spectre beaucoup plus large que les seuls chercheurs) sur lequel est conservée une maîtrise absolue. Avec l'identifiant ORCID, l'Abes entend donc promouvoir la visibilité internationale des chercheurs exerçant en France tout en restant garante de ces données d'autorité en s'appuyant sur IdRef, référentiel souverain pour l'ESR.

### ISABELLE MAUGER PEREZ

Coordinatrice du consortium ORCID France  
Service Autorités et Référentiels, Abes  
mauger@abes.fr

[1] Coursus d'enseignement, institutions d'affiliation, projets financés, publications et sites internet.

[2] Plus de 8 millions de comptes ORCID existent aujourd'hui.

[3] « Des identifiants ouverts pour la science ouverte », 2019, [www.ouvrir.lascience.fr/des-identifiants-ouverts-pour-la-science-ouverte-note-orientation](http://www.ouvrir.lascience.fr/des-identifiants-ouverts-pour-la-science-ouverte-note-orientation)

[4] Chaque année, de nouveaux établissements pourront rejoindre le consortium.

[5] Il rassemble le consortium Couperin.org (l'administrateur), l'Abes (le coordonnateur), des élus parmi les établissements membres, et des observateurs représentant des plateformes nationales de services d'IST (par exemple, HumaNum et le CCSD).

# La Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine

À la fois bibliothèque, service d'archives, centre de documentation, dépôt de fonds photographiques, la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP), qui dépend du ministère de la Culture, est un service hybride, dont l'existence ne se comprend que par un retour sur son histoire.

Celle-ci débute dans les années 1830, lorsque la « Commission des monuments historiques » prend sa forme définitive, sous l'impulsion de l'inspecteur général Prosper Mérimée. Il s'agit alors d'établir la liste des monuments « remarquables » du point de vue de l'histoire et de l'art dans chaque département. Afin de veiller au bon entretien de ces monuments et d'éviter leur dénaturation, l'État se propose d'apporter un soutien financier à leur propriétaire. Chargée d'un travail d'analyse préalable, la Commission a besoin de documentation. C'est ainsi que prend forme un service, constitué de documentation accumulée et d'ouvrages acquis, installé dans un premier temps au palais des Tuileries, et qui déménage au Palais-Royal sous la III<sup>e</sup> République. La commission des Monuments historiques, désormais rattachée au ministère de l'Instruction publique, fait paraître en 1875

le premier catalogue de ses ressources documentaires : un inventaire, classé par département, des dessins et archives de monuments « classés », et le catalogue de sa bibliothèque. Aux archives et aux livres s'ajoute au fil des années une importante collection de photographies : clichés de monuments et d'objets protégés dans un premier temps, puis fonds entiers de photographes donnés à l'administration des Beaux-Arts.

En 1988, le service des « Archives et bibliothèque des Monuments historiques » quitte la rue de Valois pour emménager dans l'hôtel de Vigny-Croisilles, dans le quartier parisien du Marais ; en 1996-1998, il acquiert une autonomie statutaire et prend le nom de « Médiathèque de l'architecture et du patrimoine ». Il annexe alors le « Centre de recherche sur les Monuments historiques » et sa bibliothèque dédiée aux techniques anciennes de construction, riche de plus de 4 000 ouvrages.

En 2008, l'hôtel de Vigny étant cédé par l'État, la MAP déménage à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne), dans les locaux d'une ancienne école d'architecture. Des travaux de réaménagement complet du site sont menés par l'architecte Pierre-Louis Faloci de 2012 à 2014, et offrent désormais au service un bâtiment à la hauteur de ses besoins : magasins, salle de lecture, espace de présentation d'une petite matériauthèque des Monuments historiques.

La bibliothèque de la MAP abrite aujourd'hui 75 000 volumes (avec 1 750 titres de périodiques, dont 200 vivants), dont la thématique principale est le patrimoine français, meuble et immeuble, sous toutes ses composantes. S'y ajoute, depuis une époque plus récente, un important ensemble sur la photographie contemporaine. Aux acquisitions régulières s'ajoutent des dons, legs ou dépôts – citons le dépôt par la Société française d'archéologie, en 1996, des 7 000 ouvrages du grand médiéviste Marcel Aubert (1884-1962), le legs de la bibliothèque de Willy Ronis

(1910-2009) en 2009, qui accompagnait celui de son œuvre photographique, ou encore le versement de la bibliothèque du Centre national d'archéologie urbaine de Tours (5 000 ouvrages) en 2016.

Service spécialisé de petite dimension, la MAP a parfois souffert de son statut hybride, et a accumulé à la fin du XX<sup>e</sup> siècle un certain retard dans le domaine de l'informatique documentaire. Depuis 2016 cependant, les projets de modernisation se succèdent : pour les archives, bascule vers un nouveau logiciel d'archivistique (Ligéo), opérationnel depuis 2019 ; pour la mise en ligne des listes officielles de monuments historiques (bases Palissy et Mérimée), création de la plate-forme ouverte du patrimoine, « Pop »<sup>1</sup>. Pour la bibliothèque enfin, aménagement de nouveaux magasins permettant de réunir en un seul lieu l'ensemble des ouvrages conservés ; bascule de l'ancien logiciel Loris vers le logiciel Koha en 2019, et demande d'adhésion simultanée au Sudoc. En parallèle, l'équipe de la bibliothèque est montée en compétence : elle compte aujourd'hui deux magasiniers, un secrétaire de documentation et une chargée d'étude documentaire, responsable de l'équipe.

Le passage au logiciel Koha a fait l'objet d'une opération d'ensemble pilotée par la mission de la politique documentaire du ministère de la Culture, qui a concerné trois bibliothèques du ministère – celle des Archives nationales, celle de la MAP et celle du Comité d'histoire du ministère – et offre aujourd'hui un catalogue commun, dit « Catalogue des bibliothèques patrimoniales » et une interface d'interrogation commune<sup>2</sup>.

**EMMANUEL PÉNICAUT**

Directeur adjoint - MAP  
Emmanuel.penicaut@culture.gouv.fr

**GABRIELLE COHEN**

Responsable de la bibliothèque - MAP  
Gabrielle.cohen@culture.gouv.fr



[1] [www.pop.culture.gouv.fr](http://www.pop.culture.gouv.fr)

[2] <https://panam.culture.fr>

ArchiRès est le réseau francophone de bibliothèques d'écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage et de partenaires associés, son histoire commence il y a 50 ans déjà.

# Le réseau ArchiRès fête ses 50 ans et son entrée dans le Sudoc



## UNE HISTOIRE QUI COMMENCE EN 1968-1969

Pour rompre avec l'académisme de l'enseignement de l'architecture assuré depuis 1819 par l'École des Beaux-Arts, André Malraux crée en 1968 des unités pédagogiques autonomes (UPA). Ces UPA deviennent en 2005 les Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA). Chaque UPA se voit alors dotée d'une bibliothèque, mais avec une équipe souvent très réduite. Dans ces conditions, une collaboration entre les bibliothèques des différentes UPA s'impose. C'est ainsi qu'en 1969 le réseau ArchiRès, même s'il ne porte pas encore ce nom, se met en place, fondé sur la volonté des documentalistes de s'organiser sur un mode coopératif et collaboratif pour mettre en commun les compétences, valoriser les ressources documentaires et partager la veille documentaire et technologique. Des bibliothèques d'autres institutions francophones liées à l'architecture situées en France ou à l'étranger ne tardent pas à intégrer activement le réseau.

L'analyse partagée, article par article, des principales revues d'architecture, d'urbanisme et de paysage, avec l'élaboration d'un thésaurus spécifique commun dès 1970, sera le point d'ancrage de cette démarche collaborative d'avant-garde. Elle constitue le socle de la future base de données bibliographiques ArchiRès, créée en 1988, consacrée, dans un premier temps, aux articles de revues et aux travaux de fin d'études des diplômés des écoles d'architecture, qui sera accessible sur Internet dès 2001.

Cette pratique documentaire en réseau s'est également construite autour de groupes de travail pour des pratiques de catalogage communes, la mise en place de lieux d'échanges

et d'information, le développement d'un service de prêts et dons entre membres du réseau et l'organisation d'un séminaire annuel.

Le travail, en cours, consacré à la collecte de documents d'archives du réseau a permis de mettre en lumière un document « historique » qui illustre bien les problématiques « intemporelles » des bibliothécaires-documentalistes de l'époque. Il s'agit du compte rendu du premier séminaire documentation, qui s'est tenu du 24 au 26 novembre 1969. On y voit qu'il y est déjà question de classification, d'indexation, de traitement documentaire, de partage de listes bibliographiques, de gain de place par microfilmage/microfichage ou de mémoires magnétiques...

## ARCHIRÈS : UN RÉSEAU, UNE BASE DE DONNÉES... ET UN PORTAIL

Depuis 2014, la base de données bibliographiques ArchiRès est mutualisée : les écoles gèrent désormais leur catalogue complet grâce à un SIGB commun, Koha. En 2020, la base ArchiRès se compose de 155 000 ouvrages, près de 120 000 articles de revues et plus de 75 000 travaux d'étudiants. Elle s'est enrichie récemment d'une bibliothèque numérique qui comprend actuellement 21 000 documents, centrée principalement sur les travaux d'étudiants. Elle est accessible sur le portail ArchiRès - [www.archires.archi.fr/](http://www.archires.archi.fr/) La base propose une recherche fédérée dans le catalogue de plusieurs partenaires du réseau et une mise à disposition de ressources documentaires spécialisées. Depuis 2018, ArchiRès a passé convention avec l'Abes afin d'intégrer le Sudoc, objectif prioritaire et stratégique pour le ministère de la Culture visant une plus grande visi-

bilité du catalogue et un rapprochement cohérent avec l'enseignement supérieur. L'exemplarisation massive vient tout juste de démarrer avec l'intégration du fonds de l'ENSA Paris-Malaquais.

Du haut de ses 50 ans, le réseau ArchiRès est riche de projets. Qu'il s'agisse de la finalisation de son intégration - très attendue - dans le Sudoc, du renouvellement de son portail ou de l'élargissement de ses partenariats, l'objectif commun consiste à être au service de l'enseignement de l'architecture en privilégiant son public d'étudiants et d'enseignants tout en promouvant la culture architecturale.

SOPHIE ANNOEPEL-CABRIGNAC  
ET CLAIRE-CHANTAL FOUQUET

Coordinatrices du réseau ArchiRès

[sophie.annoepel-cabrignac@paris-belleville.archi.fr](mailto:sophie.annoepel-cabrignac@paris-belleville.archi.fr)  
[claire-chantal.fouquet@rennes.archi.fr](mailto:claire-chantal.fouquet@rennes.archi.fr)

ArchiRès, le réseau francophone de bibliothèques d'écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage et de partenaires associés rassemble :

- Les 20 écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSA(P)), établissements sous tutelle conjointe du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur
- L'École Spéciale d'Architecture (Paris)
- L'École Camondo (Paris)
- L'UCL - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme LOCI - Site de Bruxelles
- L'ULB - Université Libre de Bruxelles - Faculté d'architecture
- L'Académie Libanaise des Beaux-Arts (ALBA)
- L'École nationale d'architecture de Rabat
- La Cité de l'architecture et du patrimoine (Paris)
- 6 bibliothèques de laboratoires de recherche des ENSA.



(Portrait)

# Claire TOUSSAINT

Responsable pédagogique à Médiat Rhône-Alpes,  
Université Grenoble Alpes  
Pilote du groupe Formation de la Transition  
bibliographique - Médiat Rhône-Alpes

[claire.toussaint@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:claire.toussaint@univ-grenoble-alpes.fr)

## **Parlez-nous de vos fonctions actuelles...**

Je suis responsable pédagogique en formation continue à Médiat Rhône-Alpes, centre régional de formation aux métiers des bibliothèques rhônalpin, rattaché à l'université Grenoble Alpes. Nous accompagnons les professionnels et les établissements dans leurs projets et le développement de leurs compétences, et nous participons à la réflexion sur les enjeux professionnels.

Je suis ainsi amenée à concevoir des formations ou des journées d'étude pour le catalogue de Médiat Rhône-Alpes, à accompagner des établissements dans la mise en œuvre de formations sur site, à répondre à des appels d'offres, mais aussi à mener des projets tels que les enquêtes sur les activités des agents de catégorie B et C de l'enseignement supérieur ou encore à organiser des voyages d'étude à l'étranger.

Depuis 2015, je contribue à la Transition bibliographique en tant que pilote du groupe Formation. Je mets en œuvre les orientations stratégiques du programme et coordonne le groupe Formation qui supervise les formations au niveau national. J'articule les actions du groupe avec le réseau des formateurs qui animent ces formations et les organismes de formation qui les organisent sur l'ensemble du territoire.

## **Quelles sont les étapes qui vous semblent les plus importantes dans votre parcours professionnel ?**

Mon premier poste dans un service de catalogage a été déterminant. Il m'a permis de découvrir l'environnement des bibliothèques universitaires, le catalogage et son intérêt pour le public, ainsi que le travail en équipe. J'ai pu développer à cette occasion des compétences métiers et transversales et les réinvestir sur d'autres postes.

J'ai découvert un nouveau métier en 2011 lors de mon arrivée à Médiat Rhône-Alpes, celui d'ingénieur pédagogique. J'ai pu m'appuyer sur les compétences déjà acquises, mais j'ai également dû en développer de nouvelles en lien avec l'ingénierie pédagogique, la connaissance des spécificités de la formation continue pour adultes ou encore l'accompagnement de personnes en reconversion professionnelle.

Enfin, mon investissement dans la Transition bibliographique à partir de 2015 me permet de travailler sur des projets de formation d'ampleur nationale, de coordonner le travail d'experts et d'organiser le travail à distance. Je me vois plutôt comme une facilitatrice auprès du groupe Formation et du réseau national des formateurs, avec pour mission de leur permettre de travailler à distance dans les meilleures conditions possibles.



## **À quand remontent vos premiers contacts avec l'Abes et dans quel contexte ?**

Mes premiers contacts avec l'Abes ont eu lieu par l'intermédiaire des listes de diffusion, puis par la participation aux Journées Abes. Ces contacts sont devenus bien plus nombreux et concrets depuis que je participe à la Transition bibliographique. Nous entretenons des relations régulières et privilégiées qui nous permettent de travailler ensemble efficacement afin de proposer une offre de formation nationale pertinente.

## **Quels défis majeurs, d'après vous, aura à relever l'Abes dans les prochaines années ?**

Les projets en cours sont nombreux. Ils sont autant de défis à relever. La Transition bibliographique constitue un changement de paradigme qui engendre des évolutions fortes, notamment dans la manière de produire des données. Le SGBm et la science ouverte participent à faire évoluer l'environnement des professionnels et de l'Abes. De même, le Fichier national d'entités (FNE) est une formidable opportunité et un bel exemple de production en commun avec la BnF. Ces défis sont portés par l'Abes, ils impactent les établissements et font évoluer leurs outils et les pratiques professionnelles.

## **Qu'appréciez-vous le plus dans votre métier ?**

J'apprécie tout d'abord la diversité de mes activités grâce aux nombreuses facettes que je peux explorer : l'indispensable veille professionnelle sur les métiers des bibliothèques de tous types ; le travail en transversalité et la gestion de projet ; le recrutement et l'accompagnement des stagiaires et des formateurs ; l'ingénierie pédagogique comme outil pour répondre à des besoins en formation ; l'importance de l'humain.

Mon métier me permet aussi de prendre du recul en menant des projets originaux tels que les enquêtes sur les activités des agents de catégorie C et B dans les SCD, les projets d'accompagnement des établissements dans leurs projets de ré-informatisation, la préparation d'un audit qualité Formation continue à l'université (FCU) ou l'animation d'un séminaire d'analyse des pratiques des correspondants catalogage.

## **Qu'est-ce qui vous énerve le plus ?**

La complexification des choses simples et l'inefficacité.

## **Si l'Abes était un animal, ce serait ?**

Une belle araignée au milieu de sa toile, telle l'Abes et ses réseaux.

## **Votre expression favorite**

« À cœur vaillant, rien d'impossible », à voir sur le Palais idéal du Facteur Cheval.